

VOIX des MÉTAUX

MENSUEL

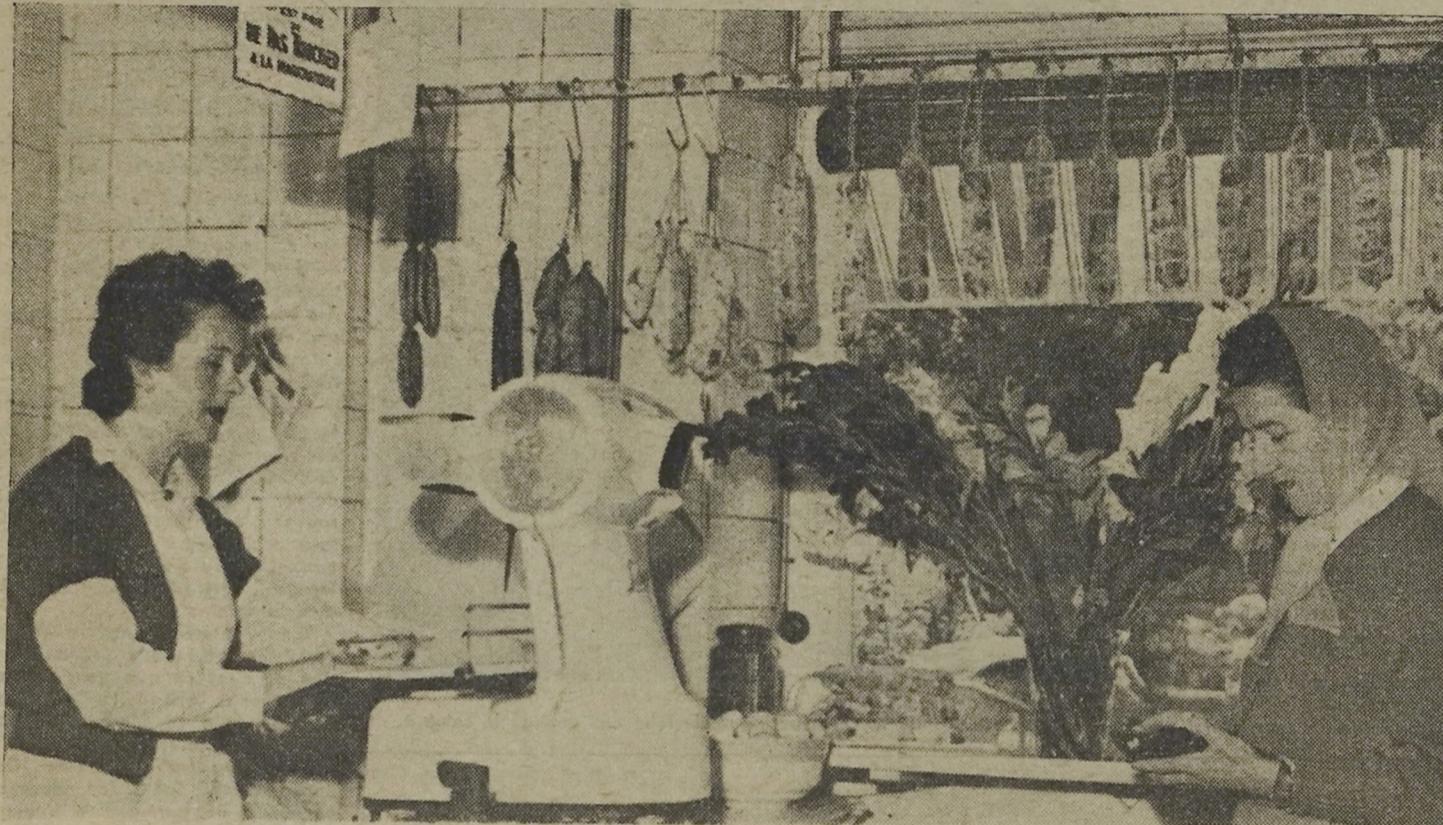
17 OCTOBRE 1959

Nouvelle série — N° 72

PRIX : 15 FRANCS

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE CFTC 26, rue de Montholon PARIS (19^e)

Édition Spéciale de SYNDICALISME organe de la C.F.T.C.



SUR LE TAS GARDE A VOUS

... « Depuis votre entrée dans l'usine, nous vous reprochons un manque de sévérité avec le personnel. Le fait de vos activités syndicales vous a gêné pour faire respecter l'autorité de la charge de chef d'équipe que l'on vous avait confiée. Vous êtes sujet à prendre la défense du personnel. Lors de la dernière visite de M. Rouzies, vos subordonnés n'ont pas rectifié la position lors de notre passage dans votre équipe, ce qui dénote un manque d'autorité permanent par suite du manque de discipline habituel. »

Ne voyez pas, dans la raison de votre licenciement, aucune raison syndicale... » (bien entendu !)

C'est ainsi que le directeur de l'usine Pathé-Marconi à Thonon-les-Bains s'adressait récemment à l'un de nos camarades chef d'équipe.

Nous savions qu'un certain nombre de patrons et de directeurs prenaient leur usine pour une caserne. Ne se considèrent-ils pas comme des... capitaines d'industrie ?

L'usine de Pathé-Marconi nous en fournit aujourd'hui un nouvel exemple en demandant de « rectifier la position » quand son « Etat-major » passe parmi les troupes, pardon... parmi les travailleurs.

Nous suggérons l'achat d'un clairon pour faciliter le service.

Si la direction de Pathé-Marconi déployait autant d'imagination pour assurer le plein-emploi dans l'usine de Thonon, les choses seraient sans doute mieux pour les salariés !

C'est à la direction à rectifier... sa position.

En tout cas, le syndicat C.F.T.C. de Pathé-Marconi est décidé à défendre jusqu'au bout notre camarade menacé de licenciement et à lutter contre ces méthodes autoritaires et arbitraires.

VOIX DES MÉTAUX TRIBUNE DES MÉTALLOIS

LES prix alimentaires voulant, sans doute, concurrencer les engins cosmiques, ont repris de plus belle leur ascension vertigineuse, malgré l'optimisme des déclarations officielles.

Mais les salaires restent bloqués et les travailleurs, pour boucler un budget de plus en plus difficile, doivent rétablir l'équilibre par de nouvelles privations.

Cette situation doit cesser, les travailleurs en ont assez de faire les frais d'une politique d'austérité à sens unique.

DANS CE NUMÉRO

- Classifications mensuelles page 2
- L'AUTOMOBILE pages 4 et 5
- Les travailleurs de la NAVALE ont manifesté page 3
- La crise dans le MACHINISME AGRICOLE page 7
- Durée du travail dans la SIDÉRURGIE page 7
- Le problème de l'emploi
- Position du Bureau Fédéral sur le problème algérien page 8

et, page 2

Faire payer le patronat de la construction électrique

APPARENCES ET RÉALITÉS

ES appels pathétiques à la compréhension, à la confiance, à l'esprit de sacrifice, lancés dans de nombreux discours, a nisi que l'hommage rendu au monde ouvrier, ne peuvent faire vivre les travailleurs et leurs familles.

De même, les textes visant à l'intérêt des travailleurs à l'entreprise, n'apportent aucune solution valable à la question brûlante du pouvoir d'achat. Au contraire, ce soi-disant intérêt apparaît comme un camouflage des véritables problèmes et dans ce sens, il n'est que tromperie pour les travailleurs.

Derrière ces déclarations et ces écrits d'apparence sociale, la réalité est toute autre :

— M. Pinay en tête, le Gouvernement poursuit, avec son complice, le patronat, une politique économique contre l'intérêt des travailleurs.

— Les plus puissants en matière économique sont pratiquement aux mains des financiers, dont le souci dominant est la sauvegarde de leurs priviléges par tous les moyens, ces derniers furent-

ils inhumains, injustes et immoraux.

Cette politique, malgré la loi sur la libre discussion des salaires et des Conventions collectives, a pour conséquences pratiques un blocage

tions du Gouvernement et ses actes. Quant au comportement patronal, antisocial parce qu'antipeuple, il est dénué et pour cause, du sens de l'intérêt général incompatible avec le sien.

Ces constatations et leurs conséquences, si pénibles soient-elles, ne peuvent nous surprendre. Notre Fédération depuis longtemps, s'élève contre cette politique économique qui appauvrit les plus pauvres et enrichit les plus riches, et se prononce pour des réformes profondes élaborées et appliquées en fonction des besoins du peuple.

Dans ces perspectives, notre action doit s'intensifier pour obliger patronat et Gouvernement à améliorer immédiatement le niveau de vie des travailleurs et de

leurs familles, par une augmentation des salaires, retraites, pensions et prestations familiales.

Notre action doit aussi refuser tout ersatz d'intérêt. La volonté patronale et gouvernementale de rechercher un intérêt réel doit d'abord se manifester par l'acceptation d'authentiques discussions paritaires, la valorisation substantielle des salaires, la reconnaissance de la section syndicale et de son délégué dans l'entreprise avec les possibilités de remplir leur rôle et le paiement du congé-éducation.

Notre action revendicative doit également permettre d'obtenir de l'Etat des interventions énergiques sur les prix et la mise au pas de tous ceux qui, parasites ou mercantils, sont des obstacles à l'élevation des conditions de vie des travailleurs et paralyse le pays.

Ne nous fions pas aux apparences, lesquelles cachent ou cherchent à faire oublier les réalités. Poursuivons notre lutte avec tenacité et persévérance, la dignité des travailleurs et de leurs familles l'exige.

par Jean MAIRE
Président de la Fédération de la Métallurgie

systématique des salaires minima, la tolérance de relèvement de 2 ou 3 % au plus sur les salaires réels, le refus de discussions avec les Organisations ouvrières, la persistance des atteintes au droit syndical. Elle crée surtout des situations angoissantes dans divers secteurs.

Elle permet en même temps au scandale des prix de battre son plein et de compromettre ainsi, davantage, le pouvoir d'achat des masses laborieuses.

Ceci suffit à démontrer les contradictions flagrantes existantes entre les déclara-

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

FAIRE PAYER LE PATRONAT de la construction électrique

De 262 000 salariés en 1958, les effectifs, dans l'ensemble de la construction électrique, doivent s'élever à plus de 300 000 en 1961, selon les prévisions du III^e plan.

C'est une industrie en pleine expansion dans la plupart des branches d'activité : six fois plus d'accessoires et de pièces détachées radio et électronique qu'en 1949, cinq fois plus d'appareils électro-domestiques, six fois plus de tubes et semi-conducteurs, trois fois plus de matériel électrique, quatre fois plus de matériel électrique de grande traction, cinq fois plus de téléviseurs et récepteurs radio, etc. Un chiffre d'affaires global de 855 milliards en 1958, soit 300 % d'augmentation en neuf ans ?

De nouvelles branches d'activité comme celle des semi-conducteurs se développent, et des usines nouvelles ont été installées en province et dans la région parisienne, des usines neuves dont le coût varie entre 1 et 2 milliards, c'est le cas du petit matériel, et dont l'amortissement sera effectué en moins de dix années pour certaines !

Le patronat est fier des résultats obtenus par l'industrie de la construction électrique et il sait les mettre en valeur, ne manquant pas une occasion de clamer partout en France et à l'étranger les succès de la technique française par des articles de presse, des expositions, les salons de ceci ou cela, les brochures et publications luxueuses...

MAIS A QUEL PRIX ?

Dans la construction électrique on ne fait pas « sur le burnous » mais on fait « sur la blouse », c'est-à-dire les travailleuses, les O.S. des usines de radio-télévision, de téléphonie, de tubes et pièces

détachées, de petit matériel, où l'on exige un rendement et des cadences de travail sans cesse accrues.

De bas salaires : pour les O.S. de 26 à 35 000 fr. en province et de 35 000 à 45 000 fr. dans la région parisienne dans de nombreuses entreprises (à la Radiotechnique de Nogent-le-Rotrou, un certain nombre de jeunes filles, entre 14 et 15 ans, ont été embauchées, en août dernier, avec un salaire de 93 fr. de l'heure et effectuent un travail d'adulte).

En ce qui concerne les professionnels P. 1, P. 2, P. 3, le décalage entre les salaires Paris et province atteint parfois 40 %.

Pour les techniciens, de qui l'on exige de plus en plus de connaissances pour de moins en moins de classification professionnelle, les annonces patronales et la publicité tapageuse de certaines écoles font le plus souvent penser aux panneaux des bureaux de recrutement : « Engagez-vous » ... comme électroniciens ... 100 000 fr. par mois ... profession d'avenir (sic) ... ,

mais la réalité, ce sont certains salaires de techniciens qui atteignent seulement 40 000 fr. dans des usines de province, et le refus par le patronat de discuter des classifications de cette profession et de leur revalorisation.

Dans la construction électrique, comme ailleurs, les travailleurs sont mal payés malgré la hausse vertigineuse de production et de productivité de nombreuses branches. L'indice moyen de production de la construction électrique est à

261 par rapport à une base 100 en 1949, alors que l'indice d'ensemble de la production française est à 174.

Et pourtant ce progrès technique, ces réalisations, cette production sortie de nos mains, de nos cervaux, auxquels nous contribuons dans nos usines les travailleurs et les travailleuses ont le droit d'en bénéficier comme les autres catégories sociales.

LA CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE, INDUSTRIE MODERNE... MAIS PATRONAT D'ARRIÈRE-GARDE !

Car si l'on constate les salaires insuffisants, et trop souvent les mauvaises conditions de travail, on ne peut en dire autant des investissements, des bénéfices, des profits réalisés, et des prix pratiqués par exemple dans le domaine de l'électro-domestique et de la radio-télévision.

Dans un téléviseur de 100 000 francs, il y a moins de 10 000 fr. de salaires mais par contre près de 50 000 fr. de bénéfices et frais de vente. Un rasoir électrique voit son prix usine multiplié par 3. Et tout ceci malgré la mauvaise organisation du travail et le gaspillage qui sevit dans de très nombreuses usines.

Bien entendu, nous, travailleurs, « nous n'y connaissons rien », c'est ce que nous répond le patronat quand les délégués, des membres de comités d'entreprise interviennent auprès des directions sur ces questions. Car dans cette industrie moderne beaucoup de patrons ne veulent pas connaître le syndicat et cherchent par tous les moyens à empêcher son implantation dans les usines.

Là où les syndicats existent, on refuse trop souvent de donner les informations ou de discuter les doléances des salariés. Les décisions sont arrêtées par la direction et par elle seule. On ne tolère pas qu'elles soient discutées, cela nuirait, dit-on, « au climat de confiance qui règne dans l'entreprise » (sic). Ce n'est pas nous qui le disons, mais la Radiotechnique.

NOUS NE VOULONS PAS D'UNE AUMÔNE !

Là où des actions ont été engagées, ou encore parce que le patronat a senti la menace d'une pression syndicale, quelques % d'augmentation ont été lâchés ou proposés. C'est le cas à L.T.T., T.L.H., Thomson, General Motors, C.S.F., etc., soit sous forme d'augmentation des salaires, soit sous forme d'avances de primes de fin d'année ou autres.

Le patronat espère ainsi s'en tirer à bon compte avec des augmentations de 2 à 3 % à moins qu'il ne parle « d'inéssément » comme à C.S.F. A l'Alsthom Belfort, qui a rompu tout contact avec les syndicats ouvriers, on propose aussi l'intéressement ?

Non, les travailleurs et les travailleuses de la Construction électrique ne se laisseront pas « mystifier » par le prétendu « intérêtement » et n'accepteront pas ces « os » qu'on nous propose. Nous nous battons pour l'augmentation immédiate et substantielle de nos salaires, la suppression de tout travail au rendement et des heures supplémentaires abusives, l'incorporation des primes dans le salaire de base, un véritable salaire mensuel garanti, la reclassification des mensuels, la suppression des différences de salaires entre Paris et la province et le respect de notre droit syndical.

Dès maintenant le combat est engagé dans les entreprises à Thomson, C.G.E., la Savoie, C.S.F., T.L.H., etc. Les travailleuses et travailleurs de la Construction électrique sauront lutter contre le patronat

POUR L'OBLIGER A PAYER...
Jean AUGER.

MENSUELS

DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE CLASSIFICATIONS

À PRES les descriptions relatives aux problèmes actuels des classifications (causes, conséquences, manières d'aborder les questions de classifications — voir V.M. numéro 71 — septembre 1959) nous abordons les problèmes des solutions.

Les situations actuelles ne se comprennent toutefois que dans la mesure où l'on tient compte des solutions adoptées dans le passé d'une part, et où l'on rappelle les conditions générales de l'évolution des solutions « classifications ».

C'est ainsi que des « décisions ministérielles » interviennent, après approbation des suggestions régionales, établissant ainsi un réseau de classifications d'emplois, de salaire minimum, etc., sur la presque totalité du territoire.

L'ensemble de ces décisions furent prises au début de l'année 1946.

Ces régions comprenaient plusieurs départements dans la plupart des cas. La Moselle faisait exception à cette règle ainsi que l'Alsace (deux départements). Les régions de Lille comprenaient le Pas-de-Calais et le Nord. Celles d'Amiens : Somme, Oise, Aisne, Ardennes. La région de Rouen : Seine-Maritime, Eure, Orne, Calvados, Manche. La région de Paris : Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. La région de Châlons-sur-Marne : Marne, Aube, Haute-Marne. Région de Nancy : Meuse, Vosges, Meurthe-et-Moselle. La région de Dijon : Haute-Saône, Doubs, Jura, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne. La région de Nantes : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire. La région d'Orléans : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Cher, Loiret. La région de Lyon : Rhône.

ne, Loire, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Ardèche, Drôme, etc.

Cette énumération est importante : elle permettra de comparer l'unité des différents cadres juridiques de départ aux morcellements actuels des solutions et de leurs cadres juridiques.

Retenons donc, dans cette partie très brève et nécessairement incomplète, que les solutions en matière de classifications (et de salaires) étaient déterminées par la combinaison de décisions ministérielles et des discussions paritaires présidées par le directeur régional du travail et de la main-d'œuvre.

Des conditions générales d'évolution

Une date importante marque les décisions en matière de conventions collectives : la loi du 11 février 1950 qui consacre la libre discussion entre représentants des travailleurs et employeurs et mettait fin en partie au dirigisme des pouvoirs publics dans le domaine des classifications.

Les initiatives, les solutions, s'inscrivent donc à partir de cette date, dans le cadre juridique des conventions collectives départementales, régionales ou locales (ou d'établissement) existant ; ou encore, par voie d'accords qui portaient simplement la référence aux décisions ministérielles.

Dès lors, les solutions en matière de classifications dépendaient des « politiques » sociales des employeurs et de celles des organisations syndicales, ainsi que des forces en présence.

Très peu de modifications ont eu lieu au cours des années qui suivirent la « liberté » de discussions paritaires.

Les modifications qui ont eu lieu étaient partielles : elles ne touchaient que quelques définitions.

télement des « unités juridiques » passées. Dans plusieurs cas, celui des usines très modernes, les décisions prises par les directions, créant ainsi une espèce de classification « maison ».

Les causes principales de ces faits sont connues : indépendamment de l'absence de dirigeisme, d'inégalités dans les forces syndicales en présence devant les employeurs, il semble bien que certaines d'entre elles soient irréversibles. La concentration des moyens de production, l'importance du progrès selon les branches d'industries, l'éclatement et la redistribution des régions économiques, interviennent puissamment dans « l'éclatement des métiers » et évolution des critères définissant les emplois et leur hiérarchie, les périodes de variations, les politiques patronales elles-mêmes.

Les solutions actuelles

D'une manière générale, les diverses solutions dont nous avons connaissance peuvent être regroupées de la manière suivante :

a) Les classifications existantes ont été complétées limitativement par des définitions d'emplois résultant des progrès techniques.

b) De rares coefficients ont été améliorés, soit par l'augmentation du coefficient correspondant à l'emploi intéressé, soit par le passage d'un coefficient à un autre en liaison avec l'ancienneté dans l'emploi considéré.

c) En aucune manière, publiquement, les classifications d'après-guerre n'ont été remises en cause. Même dans les usines où les emplois nouveaux étaient nombreux, cette remise en cause n'a pas été admise par les employeurs : l'accord paritaire départemental réglant les emplois nouveaux de Sollac, par exemple, prévoit « des classifications par analogie entre les emplois des usines classiques et les autres ».

Officiellement, par l'intermédiaire des méthodes de qualification du travail, les classements, certains emplois mensuels sont totalement différents des critères traditionnels, retenus dans les décisions ministérielles.

Les cadres juridiques à l'intérieur desquels sont prises les solutions actuelles sont très variables.

Des conventions collectives départementales (par des aveuglés), aux accords d'entreprise (commissions classifications), il faut bien constater le démantèlement.

mais quand des formules pratiques sont dépassées, faut-il s'y attarder ?

Tout en maintenant notre résistance qui évitera une déterioration des situations des mensuels, nous devons résolument chercher et élaborer des solutions nouvelles.

Beaucoup de travail a déjà été accompli dans cette direction. C'est pourquoi nous nous efforcerons de collecter les travaux des uns et des autres afin d'en publier les résultats.

L. Z.

POURQUOI nous avons MANIFESTÉ

- 900 chômeurs dans le bâtiment nantais aujourd'hui.
- 2.500 chômeurs prévus dans le bâtiment nazairien dans les mois prochains.
- 1.200 chômeurs dans la métallurgie nantaise.
- 180 licenciements nouveaux cette semaine aux Chantiers de la Loire.
- Brandt est passé de 1.800 salariés en 1954 à 600 en octobre 1959.
- Des milliers de travailleurs sont réduits aux 40 heures avec la diminution de pouvoir d'achat que cela représente.
- 12.000 emplois dans la navale seront supprimés d'ici deux ans et, dans ce cadre, deux importants chantiers nantais devraient abandonner leur activité navale.
- Pas une seule usine importante ne s'est installée dans le département depuis vingt ans.
- Dans six ans, en 1965, il y aura 33.000 jeunes de 15 à 19 ans EN PLUS, soit près de 70 %.

VOILA LES FAITS !

Et, en même temps, les salaires du bâtiment de Loire-Atlantique n'ont augmenté que de 14 % en deux années, ainsi que ceux de la métallurgie nantaise, contre une augmentation moyenne en France de 20 % des salaires, tout cela alors que l'augmentation des prix, indice des 250 articles, est de

par Gilbert

25 % dans la même période.

Après tout cela, si l'on croit que cela calme les esprits d'entendre dire que vraiment « ça va mieux », qu'il y a un « miracle financier », un redressement « comme la France sait en faire » dans le domaine économique !...

L'Union départementale C.F.T.C. mène, quant à elle, une double action :

— Nous avons proposé aux Unions départementales C.G.T. et F.O. une action commune. Celles-ci ont donné leur plein accord et c'est dans ces conditions que cinquante mille travailleurs à travers le département ont débrayé ce 6 octobre pour affirmer leur volonté d'avoir du travail pour tous et une

FACE A L'INCAPACITÉ ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES RESPONSABLES, LA C.F.T.C. PROPOSE DES SOLUTIONS

Rappelons par exemple que, dès février 1955, notre U.D. demandait la création d'un Comité d'expansion économique qui n'a vu le jour que deux années après et qui ne réunissait d'ailleurs son conseil d'administration qu'une fois par an.

Pour sa part, le président du Conseil général disait en 1952 qu'il craignait le « suréquipement » et en 1953 que, « si quelque chose pou-

amélioration de leur niveau de vie.

— D'autre part, l'U.D. a publié un important rapport syndical de près de 40 pages sur le développement économique de la Loire-Atlantique; travail d'équipe, ce document, publié à un millier d'exemplaires dans le cadre de la préparation du 28^e congrès départemental

bilité », leur système de libre entreprise » a bonne mine !

Entre le dynamisme d'une classe ouvrière et d'une classe paysanne animées par une jeunesse qui monte et qui exige du travail, et la sclérose d'une bourgeoisie dépassée par les événements, il y a le véritable et unique conflit de ce département.

Il est vrai que, dans le dernier numéro du « Journal de la Marine Marchande », l'écho sur le port de Nantes était consacré aux efforts de la Chambre de Commerce pour la dératisation du port...

On a le sens de l'humour à la Chambre de Commerce de Nantes !

Si un syndicalisme ouvrier fort et capable de proposer des solutions concrètes ne réagit pas énergiquement contre un pareil vieillissement des classes dominantes, nous en serons encore là dans dix ans, mais avec des dizaines de milliers de chômeurs !

La C.F.T.C. veut être ce syndicalisme puissant au service des travailleurs.

C'est pourquoi nous avons manifesté ce mardi 6 octobre !

Le ministre du Travail s'oppose aux licenciements décidés aux chantiers navals de Nantes

La Fédération des métaux C.F.T.C. a annoncé qu'à la suite de son intervention, le ministre du Travail s'opposait aux 170 licenciements décidés mercredi aux chantiers de « Loire-Normandie ».

Cette information a été confirmée par le député-maire de Nantes.

La Fédération C.F.T.C. des métaux a enregistré avec satisfaction cette décision et a décidé de rester vigilante sur l'évolution de l'action entreprise pour le maintien du plein emploi dans les chantiers de constructions navales de Nantes.



Vue sur l'importante manifestation du 6 octobre en Loire-Atlantique où des dizaines de milliers de travailleurs ont répondu à l'appel de leurs organisations syndicales.

DE DUNKERQUE A MARSEILLE

LES travailleurs de la construction navale de DUNKERQUE, de LA ROCHELLE et de MARSEILLE ont également manifesté pour protester contre les licenciements et pour demander une politique du plein emploi.

A ROUEN, des délégations sont intervenues auprès des pouvoirs publics et du patronat.

A BORDEAUX, à l'appel des syndicats C.G.T., F.O., C.G.C. et C.F.T.C., le lundi 5 octobre, tous les travailleurs des Forges et Chantiers de la Gironde ont cessé le travail à 15 heures. Ils ont, en un long cortège, traversé la ville, pour se rendre à la Préfecture où ils ont protesté contre les décisions gouvernementales touchant la construction navale.

La marche silencieuse des manifestants, portant des banderoles dans les rues denses de la ville a impressionné l'assistance qui a participé à la manifestation.

Nombreux étaient les commerçants qui, sur le passage du cortège, remettaient des lettres destinées au Préfet, demandant que tout soit mis en œuvre pour que la crise qui s'annonce soit résorbée.

Il est évident pour tous que la menace qui règne sur les Forges et Chantiers de la Gironde, venant après toutes les fermetures et réductions d'activités enregistrées depuis des années, met le comble à l'inquiétude de la population bordelaise tout entière.

E. DUZES.

SOUS LA PRESSION DES TRAVAILLEURS

— A Saulnes, 3.065 fr. de garantie journalière à la machine à coulée et un ouvrier supplémentaire par poste, ainsi que des augmentations sensibles des primes aux ferrailleurs et aux fondeurs.

— A l'U.C.P.M.I., à Hagon-dange : 3.000 à 5.000 fr. de prime exceptionnelle pour le mois de septembre.

— A Herserange : de 4 à 16 fr. de l'heure aux chaudières et à la centrale à gaz.

— A Rombas, de 10 à 12 fr. de l'heure aux laminaires.

— A Lunéville : 5 fr. à 8 fr. 50 de l'heure à toute l'usine et de 12 à 18 fr. aux ateliers ajustage et outillage.

— A Neuves-Maisons, de 5 à 7 fr. de l'heure à tous les ouvriers au temps ; 6 à 10 francs de l'heure à l'aciérie

Martin ; 10 à 20 fr. de l'heure aux trains fils et train machine.

— A Richemont, de 8 à 9 % d'augmentation des salaires avec rappel du 1^{er} janvier.

— A Mont-St-Martin, 5 à 10 fr. de l'heure aux ateliers fonderie ; 10 à 30 fr. de l'heure au laboratoire.

Budget-type C.F.T.C. Mois de septembre :

housse de 0,5 %

L'indice du budget-type C.F.T.C., relatif au minimum vital moyen d'un travailleur célibataire de la région parisienne est en hausse de 0,5 % par rapport au mois d'août 1959.

Ceci confirme l'augmentation du coût de la vie et la déterioration continue, chaque mois, du pouvoir d'achat des travailleurs.

L'indice, pour septembre 1959, s'établit à 230,2 (base 100 en 1949) contre 228,9 pour août 1959.

A TRAVERS NOTRE RÉGION • A TRA

CAMBRAI

SUCCÈS FORMIDABLE à la LAINIÈRE

(Entreprise de 800 salariés)

DEPUIS l'implantation de cette importante entreprise, la section syndicale C.F.T.C. a toujours mené l'action et pris les positions que nécessitait la situation. C'est le secret du succès constant de la C.F.T.C. La grève de solidarité du 22 juin, à propos des licenciements, a marqué plus fortement encore les travailleurs de cette entreprise qui, nombreux, ont rejoint l'effectif déjà important de la section C.F.T.C.

Après les congés de juillet, l'action syndicale a repris et le premier travail a été la préparation des élections de délégués du personnel et de comité d'entreprise.

Plus nombreux encore que les années précédentes, les travailleurs ont marqué leur confiance à la C.F.T.C. et à ses militants.

Dans cette entreprise implantée à Cambrai ces dernières années, la progression est rapide. Qu'en juge :

1^{re} année : 56 % des voix.
2^{re} année : 67 % des voix.
3^{re} année : 79,8 % des voix

La C.F.T.C. a maintenant 4 titulaires et 4 suppléants au Comité d'entreprise ; F.O. 1 titulaire et 1 suppléant. Au titre des délégués du personnel elle a 5 titulaires et 3 suppléants ; F.O. 1 titulaire et 1 suppléant.

UN MILITANT TOUJOURS ACTIF

Notre ami Ferrot, travailleur à domicile de Ligny, retraité, âgé de 81 ans, est toujours cotisant au syndicat du textile du Cambrésis. Il reste encore un militant actif parmi les travailleurs à domicile.

Il vient, une fois de plus, d'en donner la preuve en effectuant des démarches auprès des travailleurs à domicile de Ligny pour obtenir d'eux l'adhésion syndicale.

Le premier résultat, c'est : 27 travailleurs à domicile en plus dans l'organisation syndicale qui a la charge de défendre cette catégorie de travailleurs textile souvent birmée.

Chaque militant peut prendre exemple sur cet ancien...

ÉLECTIONS AUX DOCKS RÉMOIS

Sur 96 votants, la liste C.F.T.C. obtient une moyenne de 72 voix.

Sont élus comme délégués du personnel titulaires : Lamouret André, Noureux Christian, Waxin Michel, Capet Gustave, Lasselin Jean.

Et suppléants : Dupas Henri, Blériot Georges, Dauchez Jean, Galant Daniel, Vanthourout Jean

NE JETTE PAS
TON JOURNAL...

Passe-le
à ton voisin !



Sur notre photo ci-dessus une vue d'un groupe de lainières

LILLE

DANS L'ALIMENTATION LA C.F.T.C., ENNEMI PUBLIC N° 1

Ce titre fera sourire certains camarades. Des autres diront qu'« on exagère encore... ». Que l'on voit pourtant la liste des militants C.F.T.C. sanctionnés et brimés d'une façon ou d'une autre depuis quelques années dans la région lilloise ! Et ça continue.

Les Ets Geslot et Voreux, biscuiterie bien connue de la région lilloise, viennent d'ajouter un beau fleuron à leur réputation : le licenciement de deux candidats C.F.T.C. aux élections de délégués du personnel. Dans cette entreprise où il n'y a pas eu d'élections depuis 1945, une section C.F.T.C. s'organise : 40 adhésions en six semaines... La Direction et le Syndicat patronal (dont le patron est le président) s'inquiètent... et réagissent rapidement.

La lettre de présentation des candidats se croise avec celle de la Direction licenciant notre responsable syndical, ouvrier hautement qualifié ayant huit ans d'ancienneté... Raison invoquée ? Retard de train provoquant un retard d'une demi-heure le matin au travail... et surtout : l'intéressé n'est pas venu s'excuser au patron pour ce fait... Crime de lèse-majesté au pays des patrons de droit divin !

Les élections ont lieu... après les heures de travail et à la veille des congés. Le quorum n'est pas atteint. La C.F.T.C. persévère et représente sa liste... Alors, ça ne va plus ! Il faut frapper plus fort ! Et cette fois, pour un motif futile, on licencie un deuxième candidat.

L'Inspection du Travail refuse le licenciement, en déclarant nettement que la cause était la candidature aux élections... La Direction change alors le licenciement en mise à pied illimitée, en attendant la décision de justice... Voilà comment les bons patrons

de la biscuiterie écrivent l'histoire sociale !

Durant ce temps, nos autres candidats ont été élus.

Sans démagogie, mais sans faiblesse, ils feront leur travail d'élus du personnel. Félicitons ces courageux militants (1 homme et 2 femmes) qui, malgré les dangers réels de leur position, voient

avant tout la défense des intérêts de leurs camarades.

La C.F.T.C., elle, se porte partie civile dans le procès intenté par la Direction à notre responsable licencié. Elle continuera le combat pour une Convention collective et des salaires décents dans la profession.

A. HEURTEAUX.

Après les mensuels, les ouvriers textiles ont aussi leur retraite complémentaire

DEPUIS plusieurs années, les syndicats ouvriers, et particulièrement la C.F.T.C., revendent la Retraite complémentaire pour améliorer les conditions de vie des vieux travailleurs du textile.

C'est enfin chose faite ; leurs efforts ont abouti.

En application de l'accord conclu à Paris, entre syndicats patronaux et ouvriers, tous les ouvriers du textile doivent être inscrits à un régime de retraite complémentaire adhérent à l'U.N.I.R.S. avant le 1^{er} janvier 1960.

Pour le textile lillois, cette inscription se fera à partir du 1^{er} octobre 1959 à la Caisse ouvrière de Retraite de l'Industrie textile (C.O.R.I.T.E.X.) dont le siège est à Lille, 8, boulevard Vauban.

La cotisation sera de 3,33 % (2 % à la charge de l'entreprise et 1,33 % à la charge du salarié).

C'est une retraite par répartition ; les cotisations reçues permettent ainsi de servir immédiatement des retraites aux vieux travailleurs qui n'ont pas cotisé. Leur retraite est calculée d'après les cotisations qu'ils auraient versées si

DANS LA CONFECTION

Extension de la convention...

Le « Magazine » de septembre a donné des informations concernant l'extension de la Convention collective nationale.

Rappelons simplement que, par arrêté du ministre du Travail publié au « Journal Officiel » du 8 août 1959, LA CONVENTION COLLECTIVE A ETE RENDUE OBLIGATOIRE A TOUTES LES ENTREPRISES de la confection : vêtement civil, confection masculine, féminine, lingerie, linge de maison, casquettes et corsets.

...Y compris dans le linge de maison

Dans notre région notamment, les entreprises affiliées au Groupe régional de confectionneurs de linge de maison se refusent à appliquer la Convention collective et les accords de salaires régionaux. Elles sont maintenant contraintes d'appliquer les clauses générales de la Convention Nationale, ainsi que l'avantage ouvrier.

En ce qui concerne les salaires, notre organisation et le syndicat d'Armentières, plus particulièrement intéressé, ont demandé au Groupe patronal de linge de maison l'ouverture de discussions pour la conclusion d'un accord.

L'avant agent de maîtrise devient applicable

Avec l'extension de la Convention collective, l'avant agent de maîtrise signé en mai devient applicable.

Le texte qui prévoit notamment :

- des garanties de salaires en cas de maladie ;
- des majorations pour ancienneté ;
- des indemnités en cas de licenciement, est à la disposition des syndiqués dans les permanences locales.

Nos salaires...

L'indice des 179 articles servant de base pour la revalorisation du S.M.I.G. a dépassé « la cote d'alerte » en août. Nul doute que celui de septembre ne fera qu'accentuer cette montée car les prix grimpent, hélas ! plus vite que l'indice.

L'échelle mobile jouera donc prochainement et le S.M.I.G. devra être modifiée.

Nos salaires, eux aussi, devront être revus. L'action syndicale sera donc intense dans les mois qui viennent.

R. LAMBERT.

CALAIS

Ce que n'avait pas prévu le patron : LA SOLIDARITÉ

Cale de radoub, à Calais, le jeudi 4 juin, à 7 h. 30

« BONJOUR camarade, nous venons au renfort ; il paraît que vous avez besoin de nous, vous avez beaucoup de boulot.

En fait de boutot, une partie des nôtres chôme aujourd'hui. D'autre part, je chômerai demain avec d'autres parce que nous n'avons pas voulu effectuer les heures supplémentaires qu'exigeait le travail urgent de réparation de ce bateau sans avoir obtenu des garanties de rémunérations suffisantes. Le patron nous a retirés de ce chantier pour faire appel au service de votre employeur. »

Ainsi débutait une conversation entre un gars de l'entreprise Ziegler de Dunkerque descendant d'un autre avec trente-cinq autres ouvriers et un délégué de l'entreprise Roglia, de Calais.

Aussitôt le délégué de l'entreprise Ziegler, se tournant vers ses camarades :

« On va voter pour savoir si nous prenons le travail. »

« Avec ensemble, ces ouvriers de répondre : »

« Pas question de voter ; on ne prendra pas le pain de nos camarades. »

A peine étaient-ils descendus qu'ils remontaient dans leur autobus. Seul leur délégué alla, par téléphone, prévenir son employeur.

Avant de reprendre la route de Dunkerque, les ouvriers s'écrieront : « A charge de revanche, camarade, si on veut nous jouer un pâreil tour, nous pouvons compter sur vous. »

Qui ils peuvent faire confiance aux gars de Calais car, déjà l'an dernier, ils avaient montré l'exemple en refusant d'effectuer la réparation d'un bateau détourné sur Calais, lors de la grève des métallos anglois des constructions navales.

Ils savent pourtant ce que ça leur a coûté : horaire réduit à 32 heures pendant plusieurs mois, mais ils sont prêts à recommencer s'il le fallait.

Suite que n'avait pas prévue le patron de Calais.

Il aura à supporter les frais de voyage ainsi que les heures perdues par les ouvriers dunkerquois, soit trente-six demi-journées.

Henri CREPEL.

LE NORD SOCIAL

1, rue Saint-Genois, Lille
C.C.P. Union départementale des Syndicats libres du Nord, Lille, 1513-54.

Abonnement : 200 francs par an

Le directeur : Ch. BROUTIN

IMPRIMERIE SPECIALE
de « SYNDICALISME »
5, rue du Cornet, Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

LA C.F.T.C. EN MARCHE - LA C.F.T.C. EN MARCHE

M. BOULADOUX au 38^e Congrès de la C.T.C.C.

NOTRE président, Maurice Bouladoux, a participé au 38^e Congrès National de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.), qui s'est déroulé durant quelques jours à Ottawa.

Maurice Bouladoux, qui représentait également la C.I.S.C., a pris, à plusieurs reprises, la parole au cours de cette importante manifestation.

Sa présence était le témoignage de l'amitié qui unit les deux Confédérations de nos pays et nos deux pays eux-mêmes.

BANQUES

Le mécontentement grandit

Malgré l'aveu des banquiers d'un certain retard des salaires du personnel, aucune solution n'est intervenue avant les vacances, le leit-motiv habituel, c'est-à-dire le veto du ministre des Finances, nous a été ressassé à longueur de Commission nationale paritaire, mais, pendant ce temps, la « valse des étiquettes » continuait et les employés de banque voyaient avec inquiétude la diminution de leurs conditions de vie s'accentuer.

Les organisations syndicales (C.F.T.C., C.G.T., S.N.C.B., F.O.) se sont réunies à plusieurs reprises pour étudier les modalités d'une action nationale revendicative ; à cet effet, ils ont demandé la réunion de la Commission nationale paritaire avant le 20 octobre et l'aboutissement des discussions pour le 30 octobre. Si ces dates ne sont pas respectées, le personnel sera invité à appuyer massivement l'action des organisations syndicales.

◆ SYNDICATS ◆ COMITÉS D'ENTREPRISE

Complétez utilement votre documentation syndicale
Adoptez, vous aussi, les services quotidiens d'information

LIAISONS SOCIALES
73, rue N.-D.-de-Nazareth
PARIS (III^e) - Arc. 96-27

Abonnement d'essai gratuit sur demande



FONCTIONNAIRES

Journée revendicative LE 21 OCTOBRE

La Fédération générale des syndicats chrétiens de fonctionnaires, après un examen complet de la situation, constate :

1^o) Que le gouvernement ne prend aucune mesure pour enrayer la hausse du coût de la vie et provoque ainsi une sérieuse diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, retraités et assimilés particulièrement touchés en raison de leur déclassement ;

2^o) Que le gouvernement réserve à l'amélioration du sort de la Fonction publique des sommes dérisoires, en réalité nettement inférieures à celles annoncées qui ne permettent ni de pallier la diminution du pouvoir d'achat, ni de remédier au déclassement des fonctionnaires et retraités ;

Réclame des crédits suffisants pour :

1^o) L'octroi d'un minimum de rémunération égale à 45 000 fr. par mois.

2^o) Le relèvement du traitement de base soumis à retenues pour pension.

3^o) L'établissement du plan d'harmonisation et de remise en ordre avec comme première décision des mesures d'amélioration du régime des retraites (suppression de l'abattement de 1/6^e, intégration dans le traitement de l'indemnité de résidence servie dans la zone à abattement maximum).

En conséquence, décide afin d'extérioriser le mécontentement des fonctionnaires, des retraités, des travailleurs des P.T.T., des agents des services de santé et des ouvriers et ouvrières des Tabacs et Allumettes, d'organiser une journée nationale revendicative le mercredi 21 octobre prochain et invite notamment l'ensemble de ses adhérents de la région parisienne à manifester place de l'Hôtel-de-Ville, le même jour, à 18 heures.



CONSTRUCTIONS NAVALES

INTERVENTIONS de la Fédération des Métaux

Une délégation de la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. a été reçue sur sa demande par la Chambre syndicale des constructeurs de navires.

La délégation C.F.T.C. a tenu à rappeler ses nombreuses demandes de rencontres sur le plan national et a regretté que ces réunions n'aient pu se tenir à ce jour, compte tenu des graves difficultés que traversait l'industrie de la construction navale.

La Fédération des métals C.F.T.C. a rappelé ses positions devant les représentants de la chambre patronale :

1. Le maintien de l'activité des chantiers navals dans le temps présent et la nécessité d'obtenir

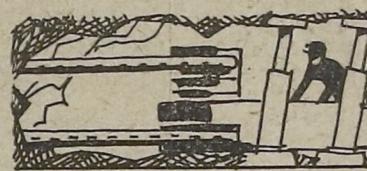
pour les chantiers des commandes permettant d'envisager l'avenir dans le cadre d'une politique de plein emploi.

2. La nécessité de relier le problème des chantiers navals à celui de la situation économique des régions où ceux-ci sont implantés.

3. La mise en place à l'échelon national d'un comité groupant les représentants des Pouvoirs publics, des constructeurs et des Organisations ouvrières.

D'autre part, la Fédération est intervenue près du ministère des Travaux publics pour rappeler ses positions sur le problème du plein emploi.

Paris, le 5 octobre 1959.



MINEURS

Les Ingénieurs et Cadres

“ LE GOUVERNEMENT DOIT LUTTER ÉNERGIQUEMENT CONTRE les hausses spéculatives des prix ”

Dans un communiqué, le Conseil de la Fédération des ingénieurs et cadres C.F.T.C.

— CONSTATE que le projet de réforme fiscale ne diminue en rien la charge excessive qui pèse sur les Cadres, ni les possibilités de fraude qui restent entières.

— DECIDE d'intervenir auprès des groupes parlementaires en vue d'obtenir, lors de la discussion du budget :

1^o) La suppression du décime qui n'a plus sa raison d'être.

2^o) Le relèvement de l'abattement à la base ainsi que l'élargissement des tranches d'imposition, la progressivité de la surtaxe s'étant démesurément accrue depuis 1954 par rapport aux rémunérations réelles.

3^o) Une augmentation sensible de la détaxe spéciale en vue d'aboutir à une répartition plus juste des charges.

— CONSTATE que si la situation du pays se rétablit, certains secteurs importants d'activité restent très menacés ;

— INSISTE pour que les mesures indispensables de re-

conversion ne soient pas laissées aux seuls intérêts privés mais fassent l'objet de plans précis dont l'objectif essentiel soit le maintien d'un niveau normal de l'emploi dans les régions menacées ;

— Demande au gouvernement de lutter énergiquement contre les hausses spéculatives des prix.

DANS LES BRASSERIES

Les Syndicats C.F.T.C. des Brasseries de la Meuse de Brest, Rennes, Moulins et Nantes, se sont réunis à Nantes, le 3 octobre, 10, rue de Bel-Air, avec le secrétaire fédéral Gouyer, pour étudier ensemble comment se présente la situation dans leurs usines après la saison 1959.

Ils ont examiné ensuite la répercussion sur leur pouvoir d'achat des hausses intervenues depuis le 1^{er} janvier et décidé de demander à leurs directions respectives la réunion d'une commission mixte pour la fixation d'un nouveau barème de salaires minima.

En ce qui concerne la révision de l'accord entreprise les délégués ont demandé à la Fédération d'intervenir auprès de la direction générale pour que différentes questions soient étudiées, notamment :

Garantie du salaire hebdomadaire sur 40 heures.

Aménagement de la prime et des congés d'ancienneté.

Prime de vacances.

Attribution de certains articles à la titularisation (congés exceptionnels maladie et accidents du travail, assurance décès).

Distribution de bleus et blousons de travail, majorations pour heures de nuit et dimanche, etc.

où la durée hebdomadaire du travail est la plus longue, et l'établissement de la retraite complémentaire dont les mineurs seraient bientôt les seuls à n'en pas bénéficier, IL NE DOIT PLUS Y AVOIR DE TERGIVERSATIONS. DES ENGAGEMENTS PRÉCIS QUANT AU POINT DE DÉPART DE LEUR APPLICATION DOIVENT ÊTRE PRIS.

Dans ce but, le Bureau fédéral mandate sa commission exécutive pour solliciter un nouvel entretien avec le ministre de l'Industrie.

COURS COMMERCIAUX

3, rue Volney - Paris (2^e)

Tél. OPE 02 95

Métro : Opéra-Madeleine

Sténodactylographie
Comptabilité - Secrétariat
Langues étrangères

DIPLOMES D'ETAT
JOUR - SOIR
CORRESPONDANCE
Placement - Facilités de paiement

Syndicalisme

— C.F.T.C.
Rédaction Administration
26, rue de Montholon Paris (9^e)
Tél. TRU 91-03
C.C.P. PARIS 283-24

PUBLICITE
a. Publicat, A. Lecomte (9^e)
b. Poissonnière, Paris (9^e)
Tél. PROvence 86-51

ABONNEMENTS
800 francs par an

Cet abonnement comprend
a. Syndicalisme et le Magazine
avec ses numéros spéciaux

Le directeur : Maurice BOULADOUX

IMPRIMERIE SPECIALE
DE « SYNDICALISME »
6, rue du Cornet, Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

Ton journal
tu passe-le
à ton voisin

FLASHES SUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANÇAISE

PRODUCTION 1958 : Plus d'un million de véhicules. Chiffres d'affaires : 750 milliards - 170 000 personnes occupées dans l'industrie automobile.

POUR examiner la situation de l'industrie automobile en octobre 1959, il nous est nécessaire de faire un pas en arrière et de regarder ce qu'elle était antérieurement.

1958 a été pour l'industrie automobile française l'année record puisque nos constructeurs ont sorti plus d'un million de véhicules (1 127 000 en 1958, contre 927 000 en 1957), soit 21,5 % de plus. Un gros effort a été fait pour l'exportation et près de 32 % de notre production a été écoulée sur les marchés étrangers.

La France occupe le quatrième rang parmi les constructeurs, après les U.S.A., l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Pour cette même année 1958, cette industrie a réalisé un chiffre d'affaires de 750 milliards. Elle occupe actuellement 170 000 personnes.

Où en est-elle au printemps 1959 ?

Si on compare la situation d'ensemble, six premiers mois 1958-1959, tous véhicules, on s'aperçoit que la production a augmenté de 12,9 %.

Les voitures particulières ont progressé de 18,2 %, tandis que les commerciales et utilitaires régressaient respectivement de 14,2 et 8,4 %.

On peut donc déduire de ces premiers chiffres que la progression de la construction automobile est en train de se ralentir.

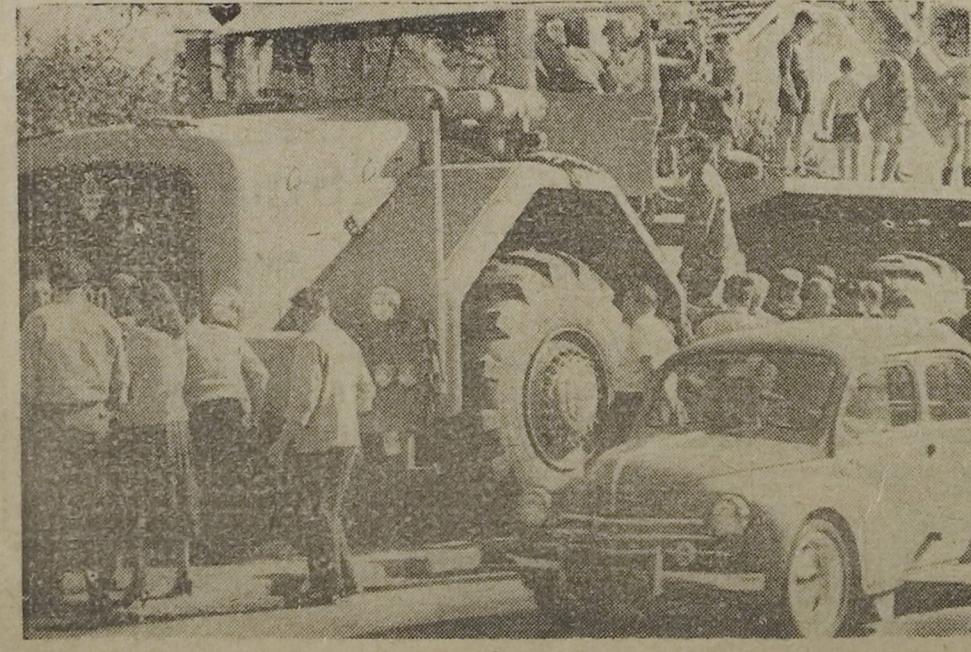
Cette progression d'ensemble (six premiers mois 57-58) était de 24,6, alors qu'elle n'est plus que de 12,9 % (pour les six premiers mois 1959 comparés à 1958).

Sur le marché intérieur

Ce dernier, après avoir marqué des signes d'essoufflement vers avril, n'a fait que régresser depuis.

Le nombre d'immatriculations en France a été de :

Autre remarque : le rythme de nos exportations s'est accru et a progressé



Du plus petit jusqu'au plus grand... toute la gamme variée des véhicules

LE 46^e Salon de l'Automobile vient de se tenir à Paris. 830 exposants de 12 pays ont exposé 73 marques d'automobiles au Grand Palais. Si aucun modèle « révolutionnaire » n'a été présenté, il semble que l'accent a été mis par les constructeurs sur la recherche du confort et de la sécurité.

C'était aussi le premier Salon se tenant après l'entrée en vigueur du Marché commun européen.

Quels sont les problèmes posés actuellement à l'industrie automobile dans notre pays. Quels sont les problèmes rencontrés par les travailleurs de cette branche économique importante ?

C'est dans le but de répondre à ces questions que nous publions cette double page spéciale.

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne marche de cette industrie a surtout

En mai 1959, moins 19 % par rapport à 58 ;

En juin 1959, moins 6,4 % par rapport à 58.

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne

marche de cette industrie a surtout

constamment, portant leur volume à plus de 40 % de notre production.

Nous pouvons constater que la bonne



QUI EST CET HOMME SOUCIEUX ?..

LES dirigeants des Fédérations, ceux des Unions départementales et des Syndicats le connaissent bien, cet homme qui, sur cette photo, leur paraît soucieux. Pourquoi ? Jean Alidières porte la lourde responsabilité de tout l'aspect financier de la C.F.T.C., de son organisation et de son équipement. C'est un dirigeant qui croit à son affaire et à tout ce qu'il entreprend ; c'est aussi un homme réaliste qui, dans chaque entreprise nouvelle, cherche les moyens pour aboutir au but visé.

Jean Alidières est le mieux placé pour se rendre compte que la Centrale actuelle est trop petite, qu'elle déborde de partout. Mais pour que l'expansion des locaux de la C.F.T.C. devienne une réalité, Jean Alidières nous dit : « Camarades, vous voulez des locaux plus grands ? Vous avez raison ! Nous en avons, mais aidez-nous à les payer. Souscrivez, faites souscrire par tous les camarades ! »

SUR UNE PÉNICHE... ...au Pont de Neuilly

CÉ n'est pas là le titre d'une chanson d'amour, mais l'image exacte d'une réalité qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir plus ou moins poétique.

Une péniche amarrée à un quai de la Seine a effectivement servi de permanence à la Fédération Nationale des « PACT » qui a tout de même réussi à s'installer à Paris dans un local, modeste certes, mais plus accessible pour des terrains qui n'ont pas tous le pied marin...

Quant à notre « C.F.T.C. » qui elle a pignon sur rue, c'est le cas de le dire vu l'emplacement de notre Centrale, elle progresse sur les plans vertical et horizontal et en vieillissant elle prend de l'emboulement si bien qu'elle ne tient plus dans ses locaux.

On pourrait aussi la comparer à une famille nombreuse qui est logée dans un « F. 3 » mais qui par suite de naissances survenues au foyer aurait besoin d'un « F. 5 ».

La péniche en question est peut-être à vendre ou à louer, mais croyez-vous, camarades syndicalistes, que décentement nous pourrions admettre que notre Centrale chrétienne transfère certains de nos syndicats ou fédérations sur une péniche ?

Nous savons bien que des milliers de salariés logent dans des taudis, des baraquements, des locaux indignes d'être humains et que cet état de choses est un scandale intolérable, contre lequel d'ailleurs nous nous élevons tous avec énergie, car c'est une fois de plus la classe ouvrière qui en est la première victime.

Mais n'est-il pas indispensable que, comme en Belgique et ailleurs, les syndicalistes aient les moyens matériels de faire entendre leur voix sur le plan national, européen et mondial ?

Puisque la « C.F.T.C. » a trouvé un immeuble qui lui convient, aidons-la, selon nos possibilités financières, à réaliser les aménagements utiles au bon fonctionnement des différents services d'une grande Centrale syndicale pauvre mais « libre ».

R. PADERN

Secrétaire du « SCAMRU » du Loiret.

P. S. — Les fonds sont à adresser : « C.F.T.C. » 26, rue de Montholon, Paris (9^e) C.C.P. : Paris : 283-24.

RENCONTRE D'INFORMATION SUR L'ASSOCIATION

EUROPE-AFRIQUE MADAGASCAR

LES EUROPÉENS COMPRENDRONT-ILS

ET AGIRONT-ILS A TEMPS ?

SOUS l'égide de l'Association parlementaire « Europe-Afrique » en coopération avec le « Mouvement européen », une rencontre d'information entre Européens, Africains et Malgaches s'est tenue à Cannes du 2 au 5 octobre derniers.

Des parlementaires et des observateurs européens en provenance d'Allemagne, de France, d'Italie, du Bénélux, de Turquie sont venus écouter des orateurs africains et malgaches leur exposer les problèmes essentiels qui se posent actuellement en Afrique Noire et à Madagascar — problèmes politiques, économiques, sociaux, problèmes de l'association avec l'Europe, etc.

Les organisateurs n'ont pas commis l'erreur classique qui consiste à faire assurer les conférences par les seuls Africains et Malgaches appartenant aux équipes gouvernementales et parlementaires. On comptait deux syndicalistes parmi les orateurs.

M. Léopold Sédar Senghor, ministre conseiller, président de l'Assemblée fédérale du Mali ; M. Yace, président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire ; M. Lamine Gueye, président de l'Assemblée législative du Sénégal ; Mme Coulibaly, députée à l'Assemblée de la Haute-Volta ; le docteur Sylla (Côte d'Ivoire) ; M. Assale (Cameroon), ministres des Finances représentent les sphères gouvernementales et parlementaires et ont traité les problèmes politiques, financiers et sociaux.

Les territoires d'influence belge y ont été représentés par M. J. Lihau (Congo Belge) et par M. Cy Imana (Ruanda Urundi). Ils ont exposé les problèmes spécifiques propres à leurs territoires.

M. O.I.Dafe (Nigeria), président national du Council of Nigeria and the Cameroons London (tendance C.I.S.L.) a traité des problèmes du syndicalisme dans les territoires d'Afrique d'influence britannique.

Les centrales syndicales croyantes d'Afrique Noire, du Pacifique et de Madagascar n'y ont pas été absentes.

● L'intervention de notre camarade RAZAFIMBAHINY.

J. Razafimbahiny (*) au nom de la Convention syndicale de la Communauté parla de « l'évolution économique et sociale africaine et malgache - les conditions essentielles de l'association Europe-Afrique-Madagascar ».

Sur le premier point, après avoir rappelé par une étude rétrospective en trois périodes les évolutions sur le plan économique et social, il a mis l'accent sur les caractéristiques essentielles actuelles de ces pays et territoires. Étant donné les lois inexorables qui marquent, à l'ère atomique, la compétition économique internationale et la nécessité absolue pour ces pays de s'insérer en tant qu'échanges valables au niveau du circuit économique mondial, il leur faut faire face à deux impératifs fondamentaux :

— sortir de l'état de sous-développement,

— faire une option fondamentale parmi les philosophies économiques qui s'offrent à eux pour sortir de leur état de sous-développement.

Notre camarade indiqua les raisons qui incitent les populations d'Afrique et de Madagascar à rejeter d'emblée les systèmes libéraliste et néo-libéraliste, le système d'autarcie économique et le système socialiste planificateur du type totalitaire.

A la suite d'autres penseurs, il indiqua alors qu'une solution originale du type planificateur se révélerait seule capable de relever économiquement et socialement ces pays et territoires.

Planification souple et démo-

cratique qui s'écarte du système planificateur du type totalitaire « par le respect de l'homme dans toute sa dignité, son intégrité et dans toutes ses finalités, par le souci de sauvegarder les forces communautaires existant à la base et non injectées par le haut comme dans le système soviétique et, enfin, par la volonté des pro-moteurs de sauvegarder la spiritualité et les forces d'intériorité qui marquent d'une empreinte indélébile les populations d'Afrique Noire et de Madagascar. »

Motion de défiance vis-à-vis du Marché Commun motivée essentiellement par la non-participation des Africains et des Malgaches aux travaux préparatoires et à la gestion actuelle.

Notre camarade a dénoncé l'absence ou l'insuffisance notable de représentation au niveau de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg, au niveau des exécutifs sur 1 300 fonctionnaires engagés dans les institutions européennes à Bruxelles, il y a quatre Africains ; il n'y a pas un seul Malgache et pas un seul syndicaliste africain ou malgache.

Après avoir analysé les dangers d'une union douanière entre les économies européennes fortement structurées et industrialisées et les économies sous-développées d'outre-mer, il révéla la crainte des populations ultramarines de voir s'installer à la tête des institutions européennes une direction technocratique trop omnipotente. Il dénonça par la suite avec vigueur le « danger marxiste » en Afrique Noire et à Madagascar.

● Le danger marxiste en Afrique noire et à Madagascar.

Malgré l'incompatibilité indéniable existant entre la conception africaine et malgache de l'homme, de sa dignité, de ses finalités d'une part et les méthodes de production soviétique et chinoise d'autre part, le représentant de la Convention syndicale de la Communauté révéla l'attraction magnétique que provoquent le « géant russe » et le « géant chinois » au niveau des consciences des populations africaines et malgaches.

L'image du paysan chinois qui, hier encore, connaissait pour les siens les affres de la faim, et assurant aujourd'hui à ses enfants le bol de riz quotidien — cette image exerce un pouvoir magique. Comment demander au paysan africain ou malgache souffrant de la faim ou d'un déséquilibre nutritionnel grave et dont les réactions sont devenues véritablement psycho-biologiques de n'apprécier ce bol de riz qu'à travers le coût social et le coût humain de sa production.

L'approche marxiste en pays africain et malgache se trouve assurée avec efficacité par une poignée de militants techniquement et tactiquement formés aux méthodes russes et chinoises.

Chaque erreur, chaque maladresses sur le plan politique, économique et social des gouvernements ou de l'Europe constitue pour les militants marxistes des armes complémentaires dans un milieu où la paupérisation d'une grande majorité de la masse a singulièrement aidé leur pénétration.

Les Européens comprendront-ils et agiront-ils à temps ?

L'Afrique Noire et la Grande île de demain seront-elles chrétiennes ou communistes ? Tel est le plus grave pari du siècle.

(*) J. Razafimbahiny est président de la Commission des Pays et Territoires d'Outre-Mer au Conseil économique et social des communautés européennes.

VERS NOTRE RÉGION • A TRAVERS

TOURCOING

L'ÉPICIER AUTORITAIRE

Appelée par lui, l'employée du magasin de gros se vit reprocher d'être une voleuse pour deux petites erreurs, d'ailleurs déjà réparées. Dans cette petite maison, l'affaire s'apprit rapidement.

Aussi, pour sauver la face, le patron voulut-il, devant le personnel réuni, « laver la tête » de son employée. Mais celle-ci se disculpa

énergiquement. Le patron trouva donc utile de clore l'entretien par son renvoi brutal, avec une indemnité de préavis de la valeur d'une semaine.

Le Syndicat C.F.T.C. s'empara de cette affaire et obtint, devant les Prud'hommes, le versement d'une indemnité de préavis de 28 000 francs.

UN GARAGISTE QUI NE CONNAIT PAS LE CODE... DU TRAVAIL

Par voie d'annonce en presse, il avait embauché une téléphoniste. Il la rémunérait en-dessous du S.M.I.G. et donc des barèmes de la profession. Il la licencia au bout de six mois.

Le Syndicat C.F.T.C. lui rappela quelques notions légales de ju-

risprudence ainsi que les accords professionnels pour les mensuels des garages.

L'affaire se termina au bénéfice de l'adhérente C.F.T.C., âgée de 16 ans, laquelle obtint un rappel de salaires de 31 429 fr. et de 2 234 fr. pour congés payés.

UN IRASCIBLE PATRON CHARPENTIER

Son conducteur de travaux le quitta en janvier 1958, après trente années de services. Celui-ci se trouve amené à réclamer ses congés payés, qu'il n'obtint pas.

Le Syndicat C.F.T.C. prend alors contact avec cet entrepreneur. Celui-ci se refuse à tout versement avant le mois d'août et se réserve sur le montant de l'indemnité de congés.

Alors, en juillet, tout le monde se retrouve au Conseil des Prud'hommes où la C.F.T.C. réclame 99 577 fr. de rappel de salaires, 74 459 fr. de congés payés, et 14 891 fr. de prime de vacances, soit 188 927 fr. au total. Le ju-

gement rendu reprenait l'argumentation de la C.F.T.C. et lui donne entièrement satisfaction. C'était en octobre.

Deux fois, la C.F.T.C. rencontre l'employeur qui offre de verser seulement 75 000 fr. en avançant les arguments les plus déplaisants. Finalement, l'entrepreneur fait appeler devant le Tribunal civil.

C'est là qu'il se fit condamner à nouveau, pour un total de 173 437 fr. et 4 613 fr. d'intérêts judiciaires, ainsi qu'aux frais de justice.

Ce fait se passe de commentaires.

Claude FRANÇOIS.

TOUS UNIS... RÉUNIS... DÉCIDÉS

ANNONCE ainsi, ce fut vrai : le dimanche 13 septembre, 120 militants se trouvaient au local syndical.

Après une intervention de Robert Payen, ils étudieront le bilan de leur action depuis septembre 1958. Thérèse Saintellier, de Bondues ; André Horrent, de Mousvaux ; Henri Blondeau, de Linselles ; Paul Vercoutere et Raymond Vantomme, de Roncq ; Gérard Dectignies, de Neuville ; André Derinck, Thérèse Hottevert, Robert Chevaucherie, Guy Vrielynck et Henri Vanhove, de Tourcoing, furent les orateurs qui exposeront ce bilan :

Trente délégués de plus dans les entreprises, plus de vie et d'organisation dans les sections locales, six sections syndicales d'entreprises solidement organisées, 1 200 « Magazines » vendus le 1^{er} mai, de 38,9 à 42,3 % des voix aux élections professionnelles, 37 militants à des stages syndicaux durant l'année ; 120 réunions d'études tenues dans les quartiers et les localités ; 60 délégués d'entre-

prises réunis chaque mois pour se former et s'informer.

Action efficace au Cartel de défense des prestations familiales, dans la Sécurité Sociale, aux Prud'hommes. Les effectifs de la C.F.T.C. continuent de progresser.

On ne peut tout rapporter ici, mais les militants prirent mieux conscience de l'étendue du travail accompli ensemble.

Aussi, ils étaient décidés à faire mieux encore en 1959-1960. Ils prirent donc connaissance des objectifs de travail syndical avec Claude François.

Pour terminer, André Verkindère, secrétaire de l'Union régionale des Syndicats C.F.T.C. du textile du Nord, président de séance, tint à féliciter les militants et à leur rappeler que la C.F.T.C. est une force au service des intérêts des travailleurs ayant ses répercussions de fait dans le domaine politique.

Excellent réunion de reprise d'activité.

C. F.

D'nombreux salariés se posent la question de savoir s'il y a intérêt à demander la liquidation de la pension Sécurité sociale à 60 ans.

Les interprétations les plus diverses étant données sur cette question, les bruits les plus fantaisistes étant répandus, nous essaierons d'éclairer nos adhérents en leur donnant quelques précisions sur cette réglementation qui ne manque pas de complexité.

Disons tout de suite qu'il ne faut pas établir la possibilité de son compte en fonction d'exemples du voisin. La pension Sécurité sociale est établie, dans chaque cas particulier, en fonction d'éléments presque essentiellement individuels et qui peuvent,

sous les apparences de deux situations semblables, donner des résultats très différents.

**

La liquidation de la pension Sécurité sociale peut s'effectuer dès que l'assure a atteint l'âge de 60 ans ; toutefois, cette liquidation peut être retardée autant que l'intéressé le désire.

L'assuré qui justifie de 30 années d'assurance a droit, à l'âge de 60 ans, à une pension égale à 20 % du salaire annuel moyen des 10 dernières années.

Si l'assuré demande sa pension après l'âge de 60 ans, cette pension est majorée de 1 % par tri-

VALENCIENNES

EN BREF...

METALLURGIE

Le problème des salaires est de nouveau posé par nos syndicats à l'échelon de la Chambre patronale et par nos délégués dans les entreprises. Le Syndicat C.F.T.C. a pris un ensemble de dispositions pour « relancer » l'action professionnelle qui a été stoppée par la période des vacances avec cependant des actions d'entreprises ou de services dans un certain nombre d'usines.

CONFEXION

Au cours d'une entrevue entre les délégués C.F.T.C. et C.G.T. accompagnés des secrétaires permanents avec la direction des Ets Yack, les salariés de cette entreprise ont obtenu d'application intégrale de la convention collective, ainsi que de la classification des emplois.

NOUVELLE SECTION SYNDICALE DANS LA CÉRAMIQUE... ET LES PRODUITS REFRACTAIRES

Des élections de délégués du personnel ont eu lieu aux Ets Escoyez, à Mortagne-du-Nord.

Sur 112 votants, la C.F.T.C. obtient 62 voix et la C.G.T. 50 voix.

La C.F.T.C. s'implante ainsi dans une entreprise où, depuis longtemps, il n'y avait pas eu d'action professionnelle. Bravo à nos militants.

LA C.F.T.C. SEULE PRÉSENTE AUX CHANTIERS D'ESCAUDAIN (entreprise Zublin-Perrière)

Les récentes élections pour le comité d'établissement ont permis d'élire nos camarades Gora, Madej, Goudal'ier et Dickson. Seule la C.F.T.C. a présenté des candidats sur ce chantier.

APRÈS LE CONGRÈS D'ARRONDISSEMENT DU 4 OCTOBRE

Notre congrès, qui a rassemblé un nombre important de délégués des sections et des syndicats affiliés à l'U.A., le dimanche 4 octobre, à Valenciennes, avec la collaboration de Guy Sutter, membre du bureau confédéral, et de Raymond Catty, représentant l'Union départementale, sera suivi, le dimanche 11 octobre, d'une réunion du conseil d'arrondissement nouvellement chargé par le congrès de diriger l'Union d'arrondissement.

Le succès de notre congrès est le gage d'une progression continue de nos organisations comme de l'action qu'elles mèneront avec l'ensemble des militants pour les travailleurs du Valenciennois.

ETERNIT

Les salariés de cette entreprise ont obtenu une majoration de 4 % de leurs salaires.

1 096 000 fr. gagnés devant les Prud'hommes depuis juin

LES JURYS DES C.A.P.

seront-ils fermés aux salariés ?

CHAQUE année, nos organisations sont invitées, par l'Enseignement technique, à désigner des professionnels pour les jurys paritaires de correction des C.A.P. et B.E.I.

Chaque année, nous faisons de réels efforts pour fournir ces candidatures, car nous croyons à l'importance primordiale de l'apprentissage et à la nécessité absolue de jurys paritaires.

Chaque année, nous essayons de nouveaux et toujours plus nombreux refus de la part de nos camarades et ce n'est que par dévouement que certains continuent d'accepter...

Pourquoi ?

Ces corrections d'examens ont lieu durant la journée. Il faut donc déjà demander une demi-journée ou une journée « d'absence autorisée » à la Direction de l'entreprise et certaines rechignent. De plus, il ne faut pas que cette acceptation « d'être du jury » se traduise par une perte du pouvoir d'achat... En fait, les remboursements des frais sont minimes, ne couvrant pas la perte de salaire et les déplacements occasionnés. De plus, ce n'est souvent qu'au bout d'un an (parfois plus) que le remboursement est effectué, soit par mandat, soit parfois par paiement de la recette municipale. Comme l'intérêt est toujours absent quand le mandat est présenté, il doit se déplacer au bureau de poste ou à la recette pour obtenir ce dérisoire remboursement.

A. HEURTEAUX.

FOURMIES

1 096 000 fr. gagnés devant les prud'hommes depuis juin

1 096 000 francs gagnés devant les Prud'hommes.

Depage Claude c. B. 150 000 fr. Dubois Michel c. B. 75 000 fr. Valentin René c. I. 226 000 fr. Carpentier A. c. B. 400 000 fr. Noiret Maurice c. A. 30 000 fr. Hilaire Noëlle c. B. 75 000 fr. Moreau Eugène c. A. 140 000 fr.

1 096 000 fr. Voilà une action précise à l'actif de nos syndicats.

LA PRESSE SYNDICALE ne coûte cher qu'aux syndicats qui ne la diffusent pas

NORD-SOCIAL DOCUMENTATION

FAUT-IL DEMANDER À 60 ANS LA PENSION DE SÉCURITÉ SOCIALE ?

peut être inférieure au taux de l'allocation aux vieux travailleurs, soit actuellement 72 380 fr. par an. Mais la pension liquidée même à 60 ans se rapproche maintenant si sensiblement de ce chiffre et dans de nombreux cas même le dépasse, que cette revalorisation s'amenuise de plus en plus ou disparaît totalement.

Il ressort donc qu'un assuré qui demandera la liquidation de sa pension à 65 ans bénéficiera à cet âge d'une allocation égale à 20 % à 60 ans, 24 % à 61 ans, etc., reste à ce taux quand l'assuré a atteint 65 ans.

Revalorisation possible dont il convient de faire état est une disposition réglementaire qui stipule que la pension à 65 ans ne

peut être inférieure au taux de l'allocation aux vieux travailleurs, soit actuellement 72 380 fr. par an. Mais la pension liquidée même à 60 ans se rapproche maintenant si sensiblement de ce chiffre et dans de nombreux cas même le dépasse, que cette revalorisation s'amenuise de plus en plus ou disparaît totalement.

Il ressort donc qu'un assuré qui demande la liquidation de sa pension à 65 ans bénéficiera à cet âge d'une allocation égale à 20 % à 60 ans, 24 % à 61 ans, etc., reste à ce taux quand l'assuré a atteint 65 ans.

Revalorisation possible dont il convient de faire état est une disposition réglementaire qui stipule que la pension à 65 ans ne

LA COULEUR DE PEAU SUFFIT-ELLE?...

LA Cour d'appel de Paris vient de rendre cet été un arrêt bien inquiétant, et si son raisonnement devait être suivi, il suffirait désormais d'être Nord-Africain pour que l'employeur puisse licencier comme bon lui semble.

Voici les faits :

Un salarié nord-africain est employé depuis cinq années par une entreprise de commercialisation d'essence, à la pleine satisfaction de celle-ci (il travaille en France depuis 35 ans).

L'an passé, à la suite de l'incendie de divers dépôts d'essence, à la suite d'attentats des F.L.N., des rafles furent opérées, l'on s'en souvient, qui aboutirent à l'arrestation provisoire pour « vérification d'identité », de plusieurs milliers de Nord-Africains. Le salarié en question était du nombre.

Dès son arrestation, il envoie à son employeur un pneumatique l'avertissant de son internement.

Il est libéré trois semaines plus tard et se présente à l'usine pour y reprendre son travail. On refuse de le recevoir, prétendant n'avoir jamais reçu son télégramme, et on lui déclare : « Vous êtes démissionnaire ».

N'est-ce pas déjà une effroyable ironie que de dire à une personne que la police a interné, qu'en ne venant pas travailler durant son internement, elle a manifesté la volonté de démissionner de son emploi ?

Mais les délégués du personnel interviennent, obtiennent des P.T.T. un certificat établissant qu'un pneumatique a bien été remis à la Société. Ensuite, ils s'adressent à la Préfecture de police et celle-ci, à deux reprises, téléphone à l'employeur que « si l'intéressé a bien été interné, il n'existe aucune charge, aucune présomption contre lui. Vous pouvez le reprendre à votre dépôt ».

Devant le refus de l'employeur, l'intéressé va aux prud'hommes et l'emporte : le patron est condamné à payer trois mois de salaires à titre de dommages-intérêts pour rupture abusive.

L'employeur va en appel et change de thèse : il ne prétend plus que son salarié est démissionnaire, mais déclare qu'à la suite de l'incendie de certains dépôts d'essence, il n'était pas prudent de conserver un Algérien qui avait fait l'objet d'une mesure d'internement pour vérification d'identité.

En Appel, la Cour de Paris infirme la décision prud'homale et déboute le salarié.

Selon la Cour d'appel, « la résiliation du contrat de travail ne peut être abusive que si elle est dictée, chez la partie qui la provoque, par des mobiles étrangers au souci légitime de son intérêt ».

Or, comme l'entreprise fait valoir pour se justifier, qu'au temps des faits, une grande effervescence régnait en métropole, dans le milieu nord-africain, que plusieurs dépôts d'essence, et l'un des siens, avaient été incendiés avec la complicité de salariés de cette origine, et que son employeur avait été arrêté, la Cour considère que cette entreprise a bien agi : « L'appréciation par un chef d'entreprise que, dans un temps déterminé, l'un de ses collaborateurs n'offre plus les garanties nécessaires pour demeurer dans son établissement, exclut toute notion d'abus ».

Et voilà ! On conclut, avec l'employeur, que le salarié doit être licencié, alors que la Police atteste qu'il peut conserver son emploi.

On conclut qu'il est suspect, alors que la Police constate, au contraire, qu'il n'a aucune charge, aucune présomption contre lui.

Nous ne nous arrêterons pas sur l'autre problème juridique soulevé par cet arrêt, pourtant discutable : peut-on considérer réellement qu'un licenciement n'est abusif que s'il est dicté par des fins sans rapport avec l'objet du contrat rompu ? Le premier nous semble suffisamment important.

Au mois de septembre 1958, des milliers de Nord-Africains ont été soumis à une vérification d'identité et la police les a généralement gardés plusieurs semaines pour constater, dans leur douar, l'exactitude de leurs dires.

Le licenciement est justifié parce que des salariés de la même origine raciale ont incendié des réservoirs. Faut-il donc conclure que toute la population nord-africaine, même si aucune charge ne pèse contre elle, doit être licenciée ?

Le Gouvernement proclame hautement que les Algériens sont des Français comme les autres, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres. Et dans un arrêt rendu, selon la formule, « au nom du peuple français », un licenciement est justifié parce qu'à la différence des autres salariés de son dépôt, il est, lui, Algérien !

Nous croyons savoir qu'un pourvoi a été formé contre cette décision. Nous attendons avec impatience la position de la Cour suprême, dernier rempart pour la Justice.

A PROPOS DU CONGRÈS DE LA PRUD'HOMIE FRANÇAISE

A LA fin du mois de septembre 1959, s'est tenu à Bordeaux le XVIII^e congrès de la Prud'homie française. Environ 600 délégués représentaient tant du côté salarié que patronal les Conseils de Prud'hommes de la métropole, de l'Algérie et des départements d'Outre-Mer.

Congrès assez calme mais point dépourvu cependant de signification. A travers ses débats, il a été clairement possible de se rendre compte de l'évolution de la juridiction.

La presse quotidienne, dans ses quelques commentaires, a surtout retenu le débat concernant le port de la robe, et pas du tout les discussions où transparaissent à travers les positions, les revendications permanentes du Monde du Travail.

Et pourtant, même cette discussion sur le port de la robe avait sa raison d'être : oui ou non les prud'hommes resteront-ils un tribunal proche des justiciables, qui se veut à leur portée, ou bien, au contraire, dans leur souci de ne point paraître juridiction d'exception, chercheront-ils à se rapprocher de la Magistrature traditionnelle par leur apparat, leur tenue extérieure ?

Les conseillers C.F.T.C. n'ont point jugé ce débat mineur ou futile. Ils se sont rendu compte que l'orientation de la prud'homie se dessinait aussi à travers ce vœu et se sont prononcés contre pour être battus en définitive par la masse des délégués employés aidée par un nombre non négligeable de conseillers ouvriers appartenant à d'autres organisations.

Beaucoup plus passionné a été le débat sur le vœu présenté par le conseil d'Arras et demandant que « le renvoi d'un conseiller prud'homme de l'entreprise qui l'occupe ne puisse se faire sans qu'il y ait au préalable une enquête obligatoire de l'inspecteur du Travail ». Il s'agissait là d'une demande reposant sur des constatations de fait : il arrive plus souvent qu'on ne le croit que des conseillers soient licenciés soit parce que leur activité déplaît, soit à l'instigation d'un gros client de leur patron qu'ils ont eu à condamner et qui cherche à leur faire payer d'avoir rendu la justice.

Ce vœu a été l'objet d'un très long débat, passionné : c'étaient les problèmes des travailleurs, du syndicalisme qui lutte dans l'entreprise, qui cherche à se faire reconnaître qui, pour quelques instants soufflaient en tempête sur le Congrès. Nos amis Ansel, de Besançon, Douarin, d'Arras, apportèrent notre point de vue. Le vœu finalement fut adopté à l'unanimité des salariés alors que, dans le camp patronal, quatre délégués dont on peut saluer le courage, s'abstenaient contre tout leur groupe.

tion au conseiller prud'homme pour lui éviter d'être jugé par ses collègues. Par contre nous regrettons le rejet à une faible majorité d'ailleurs du vœu demandant que les élections prud'homales se fassent un jour ouvrable.

Tels sont les principaux résultats de ce congrès. Il a permis de faire le point sur la prud'homie, sur son volonté, donc son devenir. Il est vrai que ces vœux n'auront d'efficacité que dans la mesure où les pouvoirs publics voudront les prendre en considération. Nous verrons sur ce point si les promesses ministérielles, faites au Congrès tant par le Garde des Sceaux que par le ministre du Travail auront une suite.

De toute manière, il aura été l'occasion pour les conseillers C.F.T.C. de se lier davantage, d'élaborer une stratégie commune, de mieux comprendre la perspective d'action syndicale de leurs fonctions. Le XVIII^e Congrès peut être un point de départ, ce sera son meilleur sens.

**BIENTOT
NUMERO
DE PROPAGANDE
DE FIN D'ANNEE !**

QUELQUES LIVRES NOUVEAUX

QUE LA LIBRAIRIE CONFEDERALE
PEUT VOUS PROCURER

- **Le voleur de ciel** (Franz Werfel) Ed. Albin Michel Fr. 1.221
- **La ville de sable** (Marcel Brion) Ed. Albin Michel 733
- **La vie prodigieuse du curé d'Ars** (Michel de Saint-Pierre), Ed. Bonne Presse 1.500
- **Bonnes vacances, M. Howard** (Nevil Shute), Ed. Casterman 795
- **Les quatre Zingari** (P. Vialar) - Chronique française du XX^e siècle, tome IX - Ed. Del Duca 900
- **Lune, an I** (Ed. Gedalge) 1.000
- **La dernière heure** (Van der Hoogh) Ed. Calmann Lévy 930
- **Les mémoires de Vidocq** (Ed. Les Productions de Paris) 3.950
- **Une étoile sur Antioche** (Taylor Caldwell), Ed. Presses de la Cité .. 950

**

LIBRAIRIE CONFEDERALE S. A. E. C. I.

26, rue Montholon, PARIS (9^e) - C.C.P. Paris 7958-38

L'actualité économique et sociale

Les perspectives pour 1960 : du travail et de bons salaires

« L'année 1960 sera une année d'expansion et de plein emploi, a dit M. Debré au cours d'une récente interview télévisée. Par conséquent, les conditions de la prospérité seront réunies. Il y aura des difficultés dans certains secteurs, car l'évolution fait que certaines industries doivent se reconstruire et que la situation économique de telle ou telle région exige des mesures particulières. Mais nous serons d'autant mieux armés pour faire face à ces reconversions et faire face à des difficultés régionales que, dans

l'ensemble, on peut prévoir non seulement une expansion, mais une très grande expansion et, par conséquent, du travail et de bons salaires pour tout le monde.

« Au cours des mois passés, et même des années, on a demandé des sacrifices aux travailleurs. On leur en demande encore, cela est nécessaire en raison des charges multiples auxquelles nous avons à faire face, mais nous savons que le devoir des pouvoirs publics est de se préoccuper de la hausse régulière du niveau de vie et, par conséquent, de faire en sorte que ces espérances d'expansion et de plein emploi deviennent, ce dont

j'ai la certitude, des réalisés dans le courant de 1960. »

La sidérurgie française en tête de la C.E.C.A. pour le rythme d'expansion de la production d'acier

La production sidérurgique de la Communauté Charbon-Acier a dépassé 5,53 millions de tonnes pour l'acier et 4,05 millions de tonnes pour la fonte en septembre 1959, chiffres qui constituent des records, révèlent des statistiques publiées par la Haute Autorité. Les précédents records datent d'octobre 1957, c'est-à-dire avant

la « récession », avec respectivement 5,44 et 4,02 millions de tonnes.

La comparaison avec les chiffres du mois de septembre 1957, période de référence « normale », souligne la continuité de l'effort d'expansion de la sidérurgie française qui marque le pourcentage d'accroissement de production le plus élevé des six pays, avec + 6,9 %. La production d'acier en Allemagne occidentale accuse, par rapport à septembre 1957, un progrès de 4,8 % et la production belge, de 1,4 %. Les experts prévoient que la production globale de 1959 constituera un ré-

cord absolu : 62,5 millions de tonnes contre 58 millions l'an dernier et 59,8 millions de tonnes, maximum précédent, en 1957.

La production industrielle en août 1959

L'indice d'ensemble de la production industrielle française --- sans le Bâtiment --- calculé sur la base 100 en 1952, s'est établi à 108 en août. Il est supérieur de 7 % à celui d'août 1958.

L'indice --- avec le Bâtiment --- s'est inscrit en août à 107. Il est également supérieur de 7 % à celui d'août 1958.

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

LA CRISE DANS LE MACHINISME AGRICOLE

L'INDUSTRIE du Machinisme Agricole tient en France, par son chiffre d'affaires, la seconde place des Industries Mécaniques, après la Construction Automobile. Cette industrie connaît actuellement en France seulement, de grandes difficultés. Pourquoi ?

LE BOOM DE L'APRÈS-GUERRE

Après la guerre, et surtout de 1949 à 1957, le machinisme agricole a connu un réel essor caractérisé par :

— l'implantation ou l'extension de nouvelles usines (Renault au Mans, CIMA à Saint-Dizier et Montataire, Société Hotchkiss à Beauvais, Massey-Ferguson à Marquette...)

— une concentration entre firmes et la disparition des petits constructeurs ou leur transformation en « sous-traitants ».

— le doublement, entre 1954 et 1957, du parc français de tracteurs qui atteint actuellement environ 600 000 tracteurs ; la création du parc de moissonneuses-batteuses automotrices ou tractées qui atteint près de 40 000 unités.

Les causes de ce boom peuvent être énumérées :

• L'hostilité traditionnelle du paysan devant la mécanisation a été vaincue.

• Le pouvoir d'achat du paysan bénéficiait de l'expansion continue de l'industrie, de certaines facilités de crédit et principalement d'une subvention de 15 % pour l'achat de matériel neuf.

• Les besoins français étaient et sont encore immenses. Les moyens de production étaient insuffisants pour la demande : tout ce qui était fabriqué était vendu, et le caractère saisonnier traditionnel du machinisme agricole était ainsi masqué.

Fin 57, les paysans sont touchés par une baisse des prix agricoles à la production. Ceux-ci remontent quelque peu ensuite, mais les événements de mai 58 freinent brutalement les achats des paysans et, dans certaines entreprises, les horaires sont réduits dans la même semaine de 60 à 40 heures.

Depuis août 58 à juillet 59, l'indice I.N.S.E.E. des prix agricoles à la production révèle une baisse de 151,9 à 131,4. (Si encore nos ménagères s'en apercevaient !)

Par contre, et pour d'autres raisons que l'augmentation des salaires des ouvriers, malgré une augmentation des cadences, les prix industriels ne baissent pas ou peu.

Bien plus, les facilités de crédit et la subvention de 15 % sont réduites ou supprimées. Tout cela réduit considérablement les moyens financiers des paysans qui se sont déjà endettés au maximum ; ils ressentent cette situation comme une injustice grave et n'achètent plus de matériel dans le même moment où les moyens de production se sont, au contraire, considérablement développés, chaque constructeur espérant faire son profit de la demande non satisfaite des années précédentes. Comme il faut d'abord sauver les bénéfices, on s'en prend aux salariés.

Résultat : à peu près un millier de licenciements à la Société Française de Vierzon en 1959, diminution des effectifs (sans licenciements) à Renault-Le Mans pour un ensemble de la Régie en augmentation, 70 licenciements à la C.I.M.A. (Croix) en 1959.

Chez Massey-Ferguson à Marquette, diminution des effectifs sans licenciements mais avec, en plus, réduction de l'heure à 32 heures pour 2 000 salariés pendant 7 semaines en 1958 et 8 semaines en 1959. En outre, pendant ces deux années, il y a eu 400 salariés dont le salaire horaire moyen a été réduit de 284 à 200 francs (Il s'agit de salariés aux pièces).

Et nous passons sous silence la situation des innombrables sous-

tractant dont les contrats ont été rompus.

POURQUOI ?

Il n'y a pas, du point de vue technique, saturation du marché. Les superficies cultivables en France justifiaient l'emploi de 1 200 000 tracteurs selon les spécialistes.

La qualité du matériel français n'est pas en cause, sauf quelques cas particuliers, tel l'échec du tracteur « 821 » Massey-Ferguson.

Le marché commun, dans lequel certains acheteurs avaient mis leurs espoirs pour obtenir du matériel étranger (allemand, diesel en particulier) n'a pas perturbé le marché français outre mesure et le matériel français non vendu n'est pas remplacé par du matériel étranger. Alors ?

Alors, « Nous avons jugé l'inflation ». C'est incontestable pour les salaires. Ça l'est aussi pour les prix agricoles à la production, et le cycle de la « réduction de la consommation intérieure » est simple : le salarié dont le pouvoir d'achat diminue achète moins de produits alimentaires ; le producteur réduit ou supprime ses achats de produits industriels ; celui qui fabrique ces derniers réduit les horaires de travail ; le salarié dont l'heure de travail est réduite voit son pouvoir d'achat diminuer ; le salarié dont le pouvoir d'achat diminue...

Il est donc incontestable que la première cause du marasme actuel du machinisme agricole réside dans la politique gouvernementale. Mais cette situation a

été aggravée par l'anarchie de cette industrie.

Autre caractéristique : sur les quatre « Grands » du machinisme agricole (Renault qui équilibre la branche agricole par la branche automobile, C.A.S.E. qui reprend la fabrication du tracteur Vendeville avec un nouvel habillage, C.I.M.A., et l'Hotchkiss-Tracteurs, nouvelle société créée par Massey-Ferguson et Standard Hotchkiss pour reprendre, de ces deux dernières, la fabrication des tracteurs Massey-Harris et Ferguson) trois sont des organisations internationales. C'est dire assez combien elles se soucient peu des intérêts français en général et des travailleurs en particulier. C'est ainsi que pour l'exercice 1958, Massey-Ferguson avoue, avec 7 semaines de chômage, un bénéfice net de un milliard 119 716 841 francs et envoie 320 millions 250 000 francs aux actionnaires canadiens.

LES REMÈDES

Il semble que les intérêts des salariés rejoignent ici ceux des paysans.

D'abord en exigeant un changement de politique. A une production nationale en hausse doit correspondre un pouvoir d'achat distribué, lui aussi, en hausse. Et il est impossible de ne pas dire ici qu'une part importante du revenu national n'est pas distribuée parce qu'elle est engloutie dans la guerre d'Algérie.

Ensuite, il est indispensable qu'une planification intervienne pour éviter qu'au même moment deux constructeurs, sinon trois, lancent sur le marché un modèle de tracteur ayant à peu près les mêmes caractéristiques mais étudié deux fois, sinon trois.



Il n'y a pas, du point de vue technique, saturation du marché

Enfin, il faut revoir les circuits de distribution, anarchiques au point que des baisses à la production se traduisent par des hausses à la consommation.

Et on comprend pourquoi la section syndicale C.F.T.C. d'une de ces entreprises écrivait à son Président-Directeur général : « Nous demandons d'envisager paritaire-

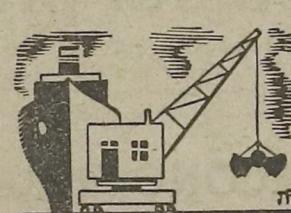
ment l'organisation de l'industrie du machinisme agricole pour remédier à l'anarchie actuelle dont les travailleurs font les frais à travers tout le pays... d'insister avec nous pour un changement de l'orientation politique actuelle visant à restreindre la consommation intérieure... »

D. DEMOLIN.

LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LA SIDÉRURGIE

SITUATION ACTUELLE DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

PAYS	RÉGIME	HORAIRE
Allemagne	Général	Réduction de 48 h. à 45 h. à partir du 1-4-57. Réduction de 45 h. à 44 h. à partir du 1-1-59.
	Services continus	Hauts-fourneaux. — Réduction de 56 à 48 h., du 1-4-56; réduction de 48 à 42 h., du 1-2-58. Cokeries. — Réduction de 56 à 48 h., du 1-4-56. Acieries SM, électriques et bloomings. — Réduction de 48 à 42 h., du 1-4-57.
Belgique	Général (y compris services continus)	Réduction de la durée moyenne hebdomadaire à 45 h. par l'octroi de 18 jours de repos payés par an.
France	Général	Horaires légal : 40 h. Possibilités utilisées : 20 h. supplémentaires par semaine, sous certaines conditions. — Horaire moyen effectif : en principe 48 heures. Réduction de 56 à 48 h. sidérurgie Est ; toutes régions pratiquent maintenant soit 48 h., soit 42 heures.
Italie	Général (y compris services continus)	Réduction de 48 h. à 46 h. 30, éventuellement par l'attribution de 10 jours de repos par an, à partir de 1-1-59. Dès mars 1958, introduction de la durée du travail réduite à proportion de 70 %.
Luxembourg	Général (y compris services continus)	Réduction de la durée moyenne hebdomadaire à 45 h. 30, par l'octroi de 16 jours de repos payés par an, à partir du 1-4-56.
Pays-Bas	Général	8 h. 30 par jour, 48 heures par semaine. Des discussions sont en cours pour la réduction des horaires.



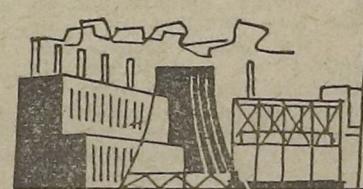
touchées par ces applications (Autriche, Finlande, Suède, Suisse, etc.).

Les informations détaillées que nous détenons par les travaux des commissions de la C.E.C.A. (dans lesquelles siègent les représentants de la C.E.C.A., ceux des employeurs et des travailleurs des six pays membres de la Communauté), nous donnent une vue d'ensemble intéressante sur la situation actuelle de la durée du travail de la sidérurgie des six pays.

Notre but, dans la présente information, est de parler de la durée hebdomadaire du travail, sans incursion dans la durée annuelle (liée au nombre de congés, etc.), ni dans l'organisation du travail (postes, repos, dimanches, etc.).

En se plaçant du point de vue de la seule durée du travail hebdomadaire, on constate que les sidérurgistes français ne sont absolument pas les mieux placés.

L'examen de ce tableau, la connaissance des évolutions dans des



certaines. C'est le résultat de l'action syndicale récente.

La durée effective du travail hebdomadaire doit faire l'objet de nos attentions. Par l'importance de ses conséquences, la diminution des horaires, sans perte de salaire, a toujours été une préoccupation centrale.



VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

LES TRAVAILLEURS CONDAMNENT

UNE POLITIQUE D'IMPRÉVOYANCE ET DE RÉGRESSION SOCIALE

CEST là le vrai sens des manifestations qui viennent de se dérouler ces jours derniers dans plusieurs régions menacées par un chômage grandissant.

Car en effet, au-delà des conséquences (pourtant graves en elles-mêmes) de la mise en chômage de nombreux travailleurs, c'est toute une politique économique 'voire une politique tout court qui est en cause.

DANS L'AÉRONAUTIQUE

A la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C., à l'annonce de nouveaux et importants licenciements dans les établissements de la Société Nord-Aviation, et des menaces pesant sur la S.N.E.C.M.A.,

DENONCE une politique gouvernementale qui donne priorité aux crédits militaires pour l'Algérie au détriment d'industries vitales pour le pays,

EXPRIME ses craintes que la restriction des crédits budgétaires n'amène de nouveaux licenciements et des fermetures d'usines, privant ainsi l'Aéronautique d'ouvriers et techniciens qualifiés pourtant indispensables à l'essor de nos industries.

DEPLORE l'absence de la loi-programme et souligne l'imprévision et la carence des Pouvoirs publics face à la nécessité impérieuse d'assurer un véritable développement de l'industrie aéronautique française et son adaptation aux exigences des techniques modernes.

RECLAME à nouveau avec force la mise sur pied d'une commission nationale de l'Aéronautique comprenant des représentants de la Chambre patronale, des organisations syndicales ouvrières et des Pouvoirs publics.

Et les travailleurs, et la population laborieuse de certaines régions, comme Nantes, Bor-

deaux, La Rochelle, Dunkerque, Rouen, Marseille, etc... ont pleinement conscience des causes profondes de cette situation.

Depuis longtemps la Métallurgie C.F.T.C. avait fait une mise en garde

C'est depuis des années que nous avons alerté les Pouvoirs publics à tous les stades, des ministères aux préfectures, en allant jusqu'aux municipalités.

Les difficultés que nous rencontrons actuellement dans la construction navale et l'aéronautique par exemple étaient prévisibles, et nous avons toujours insisté sur la nécessité d'un programme et d'objectifs à long terme.

Mieux est, nos camarades dans diverses régions ont établi des rapports d'analyse de la situation économique et démographique et ont même proposé des solutions comme à Nantes, à Vierzon et ailleurs.

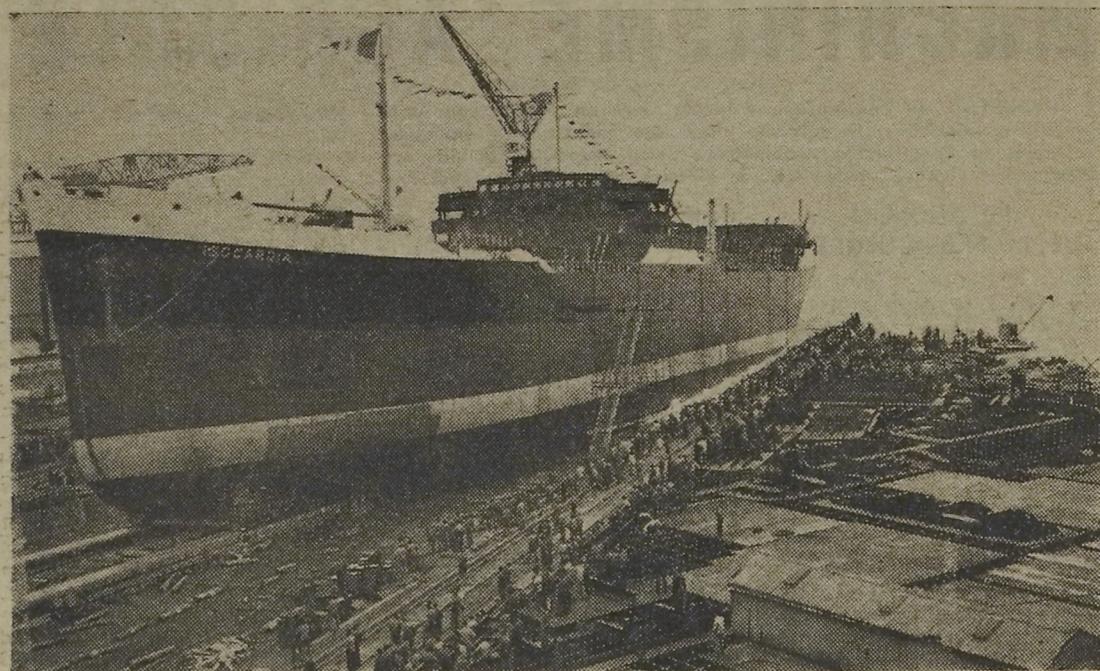
L'inertie des pouvoirs publics

Mais la politique pratiquée par les Pouvoirs publics consiste à voir les problèmes lorsque les situations ne peuvent plus être résolues d'une manière normale.

Il faut que nous le répétions fermement, CE N'EST PAS LORSQUE DES CENTAINES DE TRAVAILLEURS SONT LICENCIÉS QU'ON DOIT SE PRÉOCUPER DE L'IMPLANTATION D'INDUSTRIES NOUVELLES ET DE RECONVERSION.

On peut être aussi sévère pour les Comités d'expansion économique et autres organismes qui, pourtant, auraient dû, en premier lieu, prévoir et agir !

A nos demandes de création de COMITÉS DE BRANCHE INDUSTRIELLE, on n'a jamais répondu, ou bien en cherchant des échappatoires. C'est là que l'on sent où le bât blesse, les employeurs disant « la profession c'est nous ! Et nous seuls ! ».



La construction navale française va-t-elle être sacrifiée ?...

DANS LA CONSTRUCTION NAVALE

LA Fédération des Métaux C.F.T.C. a rappelé ses positions devant les représentants de la Chambre patronale :

1.) le maintien de l'activité des chantiers navals dans le temps présent et la nécessité d'obtenir pour les chantiers des commandes permettant d'envisager l'avenir dans le cadre d'une politique de plein-emploi.

2.) La nécessité de relier le problème des chantiers navals à celui de la situation économique des régions où ceux-ci sont implantés.

3.) La mise en place à l'échelon national d'un comité groupant les représentants des Pouvoirs publics, des constructeurs et des organisations ouvrières.

D'autre part, la Fédération est intervenue près du ministère des Travaux publics pour rappeler ses positions sur le problème du plein emploi.

Une large prise de conscience

Mais, de plus en plus, les travailleurs ont pris conscience des problèmes économiques qui commandent en définitive la condition ouvrière.

Ils ne veulent pas que l'on partage en deux le pays industriel, un secteur riche et un secteur pauvre.

Ils veulent que leurs représentants aient le droit de regard sur les décisions qui sont prises et qui engagent la vie économique et industrielle de leurs entreprises et régions.

Tout cela a déjà été dit par les représentants de notre Fédération Métaux et de nos branches industrielles.

Mais il faut admettre que nos interventions auront d'autant plus de portée qu'elles seront appuyées par la masse de nos camarades et de l'opinion. Le bureau fédéral prend position

La tâche sera rude dans ce domaine, car avant d'obtenir la planification souhaitée, nous devrons nous battre contre les intérêts particuliers et les féodalités issues du régime actuel.

La mise en garde des travailleurs de la construction navale est une phase importante des réactions ouvrières. Que le gouvernement ne s'y trompe pas, nous saurons agir avec toute la fermeté nécessaire et les Métaux C.F.T.C. poursuivront leur action sans désemparer.

Plus que jamais, dans le domaine de l'économie du pays, les travailleurs et les organisations syndicales ont leur mot à dire.

Ce mot, ils l'ont crié ces jours derniers, face aux Pouvoirs publics et à l'opinion.

Notre syndicalisme saura lui donner la suite qui convient.

Laurent LUCAS,
Secrétaire fédéral.

Le Bureau Fédéral prend position

CE Bureau Fédéral de la Métallurgie C.F.T.C. s'est réuni à Paris les 26 et 27 septembre 1959. En cette période de « reprise » il a fait le point des problèmes les plus importants qui se posent au pays et aux travailleurs. Nous publions ci-dessous les deux résolutions qui ont été adoptées, l'une sur les problèmes économiques et professionnels, l'autre sur le problème algérien.

SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

CONSIDERANT que la politique économique du Gouvernement axée sur des seules mesures monétaires se traduit par la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs,

— que le patronat, en complicité avec le Gouvernement s'oppose à toute discussion de salaires.

CONSTATANT que, malgré les pleins pouvoirs dont il dispose le Gouvernement n'a pris aucune mesure valable sur le plan économique laissant la direction de l'économie aux mains du patronat,

— que ces positions aboutissent :

- au blocage des salaires,
- au refus de véritables discussions paritaires,
- à des atteintes au droit syndical, etc.

DECLARE que, dans ces conditions, l'intérêt des travailleurs à l'entreprise n'est que tromperie et ne peut résoudre les véritables problèmes.

Le Bureau fédéral rappelle

au patronat et au Gouvernement sa volonté d'améliorer le niveau de vie des travailleurs, dans l'immédiat, par des augmentations de salaires, retraites, pensions et prestations familiales.

Par ailleurs, le bureau fédéral confirme qu'aucune solu-

tion valable ne sera apportée aux problèmes angoissants qui se posent à certaines industries (navale, aéronautique, etc.) et à certaines régions sans une planification démocratique exigeant le concours et le contrôle des organisations des travailleurs.

SUR LE PROBLÈME ALGÉRIEN

DANS la ligne même des positions traditionnelles du Mouvement ouvrier français, constamment rappelées par la C.F.T.C., notamment au cours du congrès confédéral de 1959,

CONSCIENT du processus de décolonisation et d'émancipation dans lequel les peuples entiers sont engagés,

— du péril que la prolongation de la guerre d'ALGERIE fait courir à la liberté,

— des obstacles qu'elle oppose au développement économique et au progrès social.

RAPPELLE que le statut de l'ALGERIE, quel qu'il soit, ne

peut être que le résultat de la volonté librement exprimée par les populations intéressées, en dehors de toute contrainte morale, physique et psychologique.

PREND ACTE de la déclaration du Président de la République affirmant, de façon irréversible, le droit, pour les Algériens, de déterminer eux-mêmes, démocratiquement leur avenir.

DEMANDE qu'interviennent rapidement les négociations indispensables pour le cessez-le-feu et le règlement politique des relations entre la FRANCE et l'AFRIQUE DU NORD.



La Caravelle est un succès, mais la construction aéronautique est en difficultés !